

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 141

MONTRÉAL, LE MERCREDI 23 JUIN 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Séismes politiques au Mexique

Les tremblements de terre se multiplient au Mexique — au propre comme au figuré. Un mélange inextricable de corruptions anciennes et d'espoirs démocratiques.

Nervosité au Mexique, mais pas seulement à cause des deux séismes qui ont secoué depuis une semaine le centre et le sud du pays. À cela, les Mexicains sont plus ou moins résignés. C'est politiquement que les secousses sont les plus déstabilisantes — et les plus prometteuses. S'ouvrent dans le monolithe d'une vie politique dominée depuis 70 ans par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) des failles qui annoncent dans les mois et l'année qui viennent des bouleversements radicaux. Mais non sans violence et grincements de dents.

Voilà une trentaine d'années que les relèves de la garde à la présidence mexicaine sont accompagnées de turbulences. Des turbulences souvent tributaires de corruptions gouvernementales et partisans liées au trafic de drogue. La présidentielle de 1994 fut, à ce chapitre, exceptionnellement féconde: le soulèvement zapatiste au Chiapas, l'assassinat jamais élucidé du candidat présidentiel Luis Donaldo Colosio, une crise financière qui mit presque le pays en faillite, l'exil discret et suspect de l'ancien président Carlos Salinas de Gortari...



Guy Taillefer

Le prochain scrutin présidentiel n'a lieu qu'en juillet 2000 et déjà le Mexique entre en zone d'agitation électorale. Des articles de journaux américains faisaient état récemment de connexions présumées entre les trafiquants de drogue et le chef de cabinet du président Ernesto Zedillo. Ensuite, un populaire animateur de télévision, Francisco «Paco» Stanley, était tué par balles dans sa voiture à Mexico. Une autre histoire de drogue (M. Stanley était cocaïnomane) que ses collègues des télé-

mexicaines, fidèles au PRI, ont politisée en accusant Cuauhtémoc Cardenas, maire de la capitale et candidat d'opposition attendu aux présidentielles, de ne rien faire contre une criminalité en croissance indomptable. La criminalité et son pendant, la corruption policière, deviennent partout au Mexique, mais surtout dans la région de la capitale, des enjeux électoraux majeurs, tant ils empoisonnent la vie de la population. Les politiciens, toutes tendances confondues, promettent de s'y attaquer, mais jusqu'à maintenant sans résultats probants. C'est ainsi qu'à Naucalpan, grande banlieue industrielle de la capitale dont la mairie est sous contrôle de l'opposition, la mort d'un jeune fonctionnaire aux mains d'un policier a déclenché une réaction violente de la part de partisans de M. Zedillo contre la police municipale. L'incident survenu la semaine dernière dans l'État de Mexico, où se tient le 4 juillet prochain des élections au poste de gouverneur, est venu mettre en lumière à quel point le cocktail de la criminalité et de son usage à des fins électorales est devenu explosif dans la vie nationale mexicaine.

En fait, le Mexique est en campagne électorale présidentielle depuis la fin de 1997, alors que le PRI perdait pour la première fois de son histoire sa majorité au Congrès et la mairie de la capitale aux mains de M. Cardenas. Le scrutin du 4 juillet dans l'État de Mexico, le plus peuplé du pays, est considéré comme le test le plus important d'ici aux élections présidentielles. Il viendra clore un chapitre d'une longue saison électorale qui aura par ailleurs vu le PRI franchir, toutes proportions gardées, des étapes capitales dans la démocratisation de son fonctionnement et la lente éviction de sa vieille garde autocratique.

Aussi le parti a-t-il accepté le mois dernier, à la suggestion du président Zedillo, que le prochain candidat présidentiel du PRI soit choisi directement par l'électorat mexicain, et sans convention au leadership à la clé, dans le cadre d'une élection primaire qui devrait avoir lieu en novembre. C'est une révolution pour un parti où, depuis le président Manuel Avila Camacho en 1940, chacun des dix candidats à la présidence a été désigné par son prédécesseur. Finie la pratique du *dedazo*, qui consiste pour le président sortant à pointer son successeur.

«Tentez d'imaginer un nouveau système qui crée le changement le plus radical possible, et vous obtenez ceci», disait le politologue Federico Estévez en prenant connaissance de la décision du PRI. *Le risque sera très grand pour le président que son homme, s'il en a un, ne sera pas choisi.*

Un sondage rendu public le jour même de cette décision par l'influent *El Universal* révélait que l'emporterait facilement contre le PRI une candidature unique de l'opposition réunissant le Parti révolutionnaire démocratique, à gauche, et le Parti d'action nationale, à droite. L'inconnue est là. Il paraît pour le moment improbable, impensable même, que leur chef respectif (M. Cardenas, auréolé par la mémoire de son père qui fut président dans les années 30, et Vicente Fox, ancien directeur de Coca Cola au Mexique, aujourd'hui gouverneur du Guanajuato) accepte de sacrifier sa candidature au profit de l'autre. D'abord parce que leurs programmes politiques sont incompatibles. Ensuite parce qu'ils sont deux ambitieux. Auquel cas, la «démocratie mexicaine en marche» pourrait réélire le PRI. Mais avec cette fois-ci plus de transparence.

HORIZONS

Josée Blanchette:
Aimer son prochain,
page B 1



MONTRÉAL

Montréal conteste
l'analyse de Louise
Harel, page A 3

LES ACTUALITÉS



Les ambulanciers défient
le Conseil des services
essentiels, page A 4

Prêts pour le grand soir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DÉDÉ Fortin (à gauche), membre du groupe Les Colocs, se réchauffait déjà hier, avec Michel Rivard, en vue du spectacle de la Fête nationale, prévu demain soir au parc Maisonneuve. Diane Dufresne, Dubmatique et le reste des Colocs seront aussi de la fête, qui doit commencer à 21h. Le traditionnel défilé de la Saint-Jean, lui, a lieu dès ce soir, rue Notre-Dame. Nos informations en page A 3.

Le Bloc de Gilles Duceppe

«Le Bloc est sorti de l'ombre de Lucien Bouchard. Ça ne pouvait pas se faire vite, surtout quand le chef devient premier ministre du Québec.»

Au sortir de la campagne électorale fédérale de 1997, le chef bloquiste Gilles Duceppe avait des allures d'animal traqué. Deux ans plus tard, il a remonté la pente, croit être redevenu lui-même et avoir réussi à sortir le Bloc de l'ombre de Lucien Bouchard.

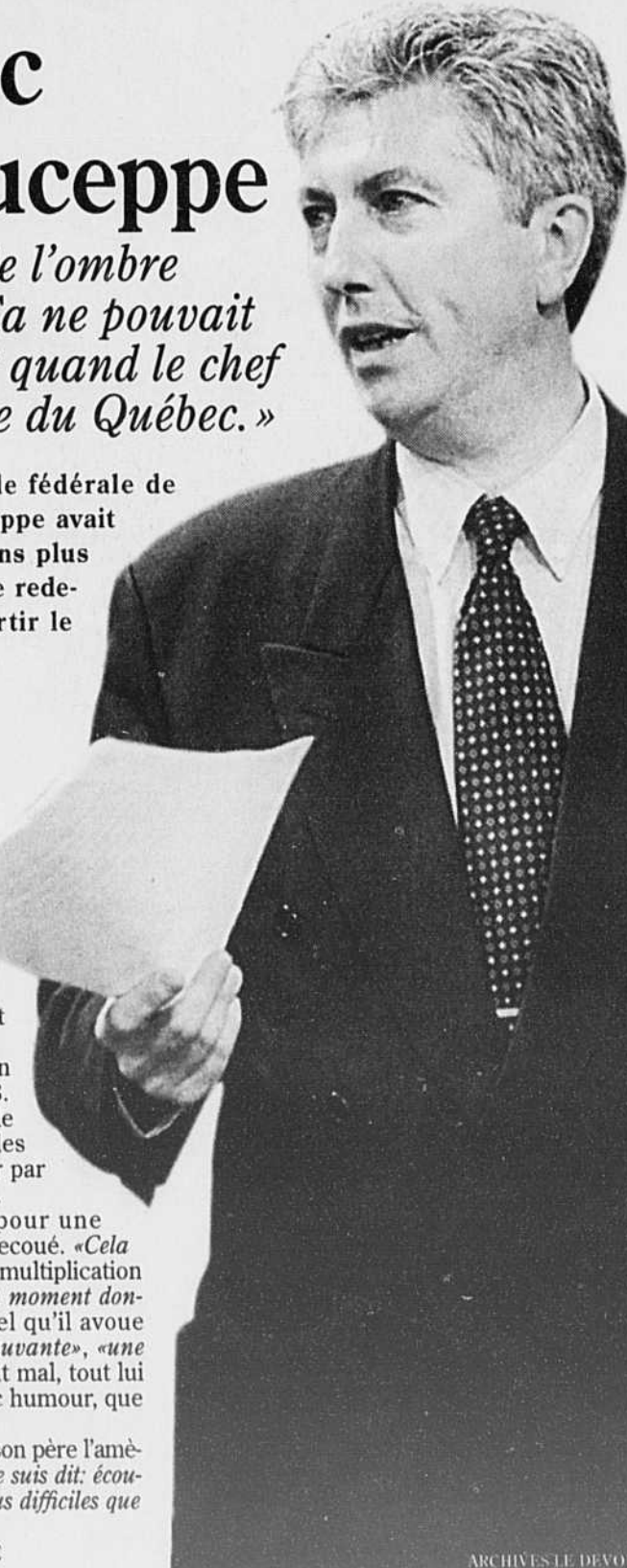
MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Il y a deux ans, à la même date, Gilles Duceppe n'en menait pas large. Porté à la tête du Bloc québécois à la mi-mars, il devait affronter sa première campagne électorale à titre de chef un mois plus tard. Dépourvu de programme, d'organisation et de moyens, il a vécu un véritable chemin de croix. Bavures et malchances se sont succédé à un rythme affolant.

Le Bloc a fait élire 44 députés le 2 juin 1997, mais c'était dix de moins qu'en 1993. Malgré tout, le soulagement était perceptible dans les rangs bloquistes. On avait sauvé les meubles. Le chef, lui, se fait immortaliser par les caricaturistes avec un bonnet sur la tête.

Gilles Duceppe, jusque-là reconnu pour une confiance en soi qui frise l'arrogance, est secoué. «Cela laisse des traces», confie-t-il aujourd'hui. La multiplication des incidents et des erreurs, «ça finit, à un moment donné, par miner la confiance». À un point tel qu'il avoue avoir traversé, après cette campagne «éprouvante», «une crise de confiance personnelle». Tout tombait mal, tout lui arrivait, se rappelle-t-il, avant d'ajouter, avec humour, que «le "puck" ne roulait pas pour nous autres».

La lecture de la biographie de Daniel Johnson père l'amène à mettre sa situation en perspective. «Je me suis dit: écoute, il y en a qui en ont connu des beaucoup plus difficiles que



ARCHIVES LE DEVOIR

VOIR PAGE A 12: DUCEPPE

« Deux rives, deux villes »

Harel s'intéresse à la proposition de L'Allier

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, a «bien accueilli» et étudiera «très sérieusement» la proposition du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, de fondre les 13 municipalités de la région en deux villes, une sur chaque rive, et une communauté urbaine. Mme Harel, a fait savoir son attachée de presse, apprécie le travail «bien documenté» du maire de Québec, une «proposition qui présente, en plus d'orientations, certaines modalités», notamment en ce qui a trait aux principes d'équité.

Le maire L'Allier propose en fait au gouvernement une nouvelle carte de la grande région de Québec où il n'y aurait plus que deux villes, une sur chaque rive du Saint-Laurent. Dans sa réponse au rapport Bédard sur la fiscalité locale, M. L'Allier a écrit à la ministre Louise Harel pour lui faire savoir qu'il rejetait toutefois l'idée d'une instance supramunicipale à Québec telle qu'envisagée pour Montréal.

«Un nouveau palier d'élus», écrit-il, ajoute toujours davantage aux coûts et aux problèmes qu'il ne génère d'économies et de solutions.» Et, a-t-il ajouté en conférence de presse, une telle instance créerait davantage de concurrence régionale, «un virus qui combat le gouvernement dans ses relations avec Ottawa». Dans l'esprit du principe de «tax base sharing» (TBS) analysé dans le rapport Bédard, il deman-

Le maire de Québec ne veut toutefois pas d'une instance supramunicipale

VOIR PAGE A 12: QUÉBEC

140 millions plus tard, le Manoir Richelieu rouvre ses portes

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Pointe-au-Pic — Dix mois après sa fermeture, le Manoir Richelieu rouvre ses portes après des rénovations de 140 millions qui comprennent l'agrandissement du casino. Propriétaire à 50 %, Loto-Québec enverra la moitié des profits, entre 17 et 21 millions par année tirés essentiellement du casino, à ses deux partenaires, la Corporation hôtelière Canadien Pacifique et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

«Ce peut être et ce sera, je crois, l'explosion économique» dans la région de Charlevoix, a prédit le premier ministre Lucien Bouchard, qui a procédé hier à l'inauguration de l'hôtel repapé à grands frais pour attirer de l'étranger une clientèle huppée.

Les trois partenaires se retrouvent dans une société en commandite qui a repris le Manoir Richelieu et les activités du casino. Cette société, dont le Fonds de solidarité et CP détiennent 25 % chacun, procède depuis septembre

VOIR PAGE A 12: MANOIR

152 techniciens paralysent la Place des Arts

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les techniciens de la Place des Arts ont mis leurs menaces à exécution, hier, en amorçant une grève qui forcera probablement le démantèlement d'une quinzaine de spectacles de la 20^e édition imminente du Festival de jazz de Montréal.

Les 152 techniciens membres de l'IATSE ont brandi les pancartes dès 11h hier matin, prétextant que la direction de la Place des Arts refusait systématiquement de revoir leurs salaires à la hausse. «La Place des Arts reste sur sa position. Peu importe ce qu'on propose, elle ne bouge pas du tout», a commenté Gérard Souvay, porte-parole de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma des États-Unis et du Canada (IATSE, section locale 56). De son côté, la direction de la PdA reproche au syndicat de vouloir «retrouver des conditions [de travail] que le milieu artistique n'est pas en mesure d'assumer».

Pendant que les deux parties se déchirent sur la place publique, l'organisation du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) est en train de revoir ses plans. Dix-sept concerts devaient avoir lieu à la Place des Arts (salle Wilfrid-Pelletier et théâtre Maisonneuve) dans le cadre de la

VOIR PAGE A 12: GRÈVE

Le Devoir ne sera pas publié demain, jour de la Fête nationale

MÉTÉO

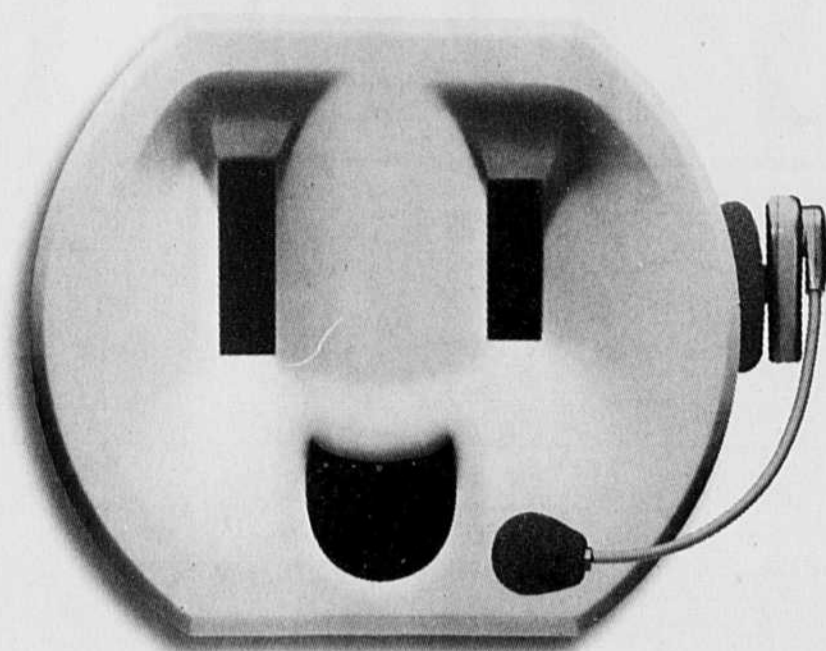
Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Chaud.
Max: 29 Min: 17
Détails, page B 10

INDEX

Annonces B 5 Le monde B 6
Avis publics... B 10 Les sports B 9
Culture B 12 Montréal A 3
Économie B 2 Mots croisés B 10
Éditorial A 10 Politique A 8
Horizons B 1 Télévision B 11

www.ledevoir.com



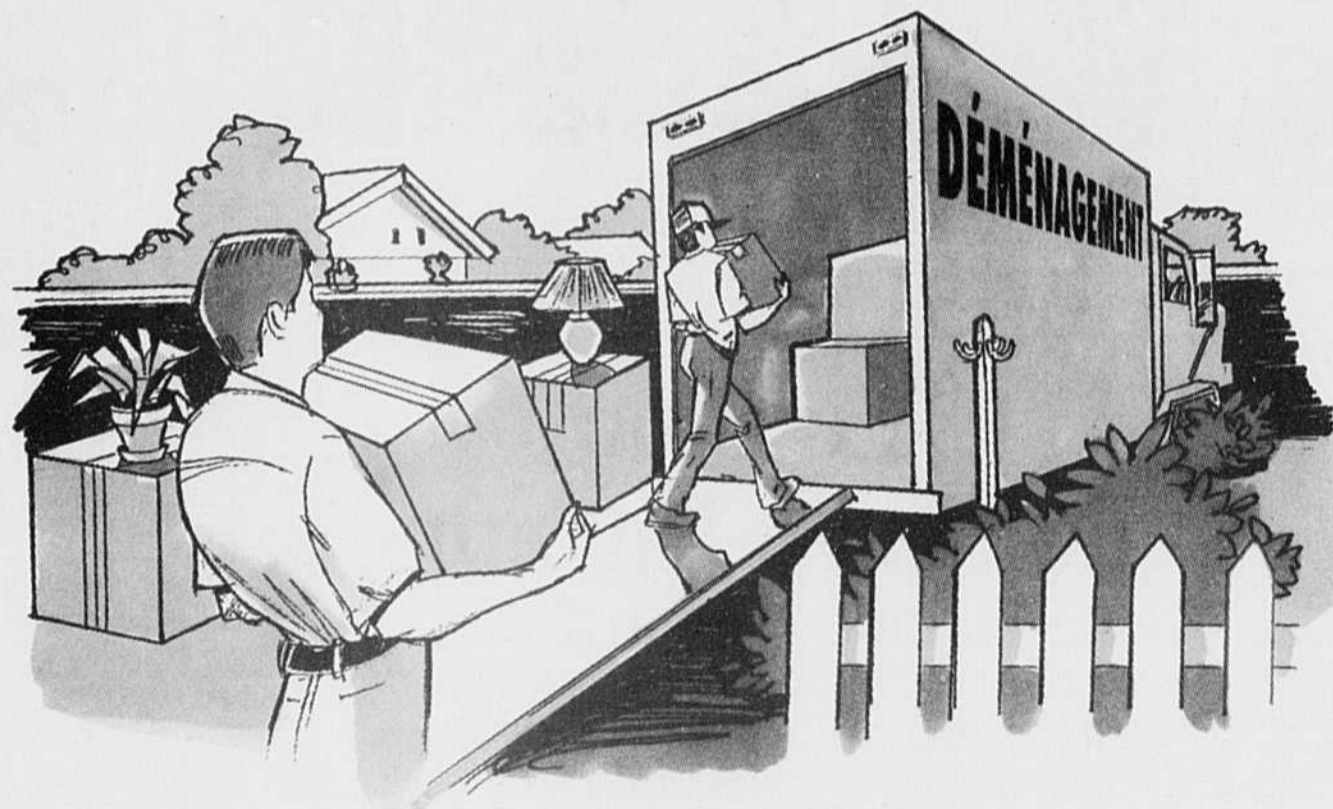


Merci de votre précieuse collaboration

Hydro-Québec vit actuellement un conflit de travail. D'ici à ce que la situation revienne à la normale, nous vous rappelons que vous pouvez ***payer votre facture à votre institution financière ou adhérer à notre service de paiement autorisé.***

Et si vous déménagez, n'oubliez pas de ***nous aviser au moins sept jours à l'avance :***

- par téléphone, au numéro indiqué sur votre facture, ou
- en remplissant le formulaire que vous trouverez sur notre site Internet : www.hydroquebec.com/residentiel



Notre priorité : vous offrir un service de qualité.

Les Services à la clientèle

 **Hydro
Québec**

LE DEVOIR

MONTREAL

«Une île, une ville»

L'analyse de Harel est contestée

La comparaison avec Toronto est plausible, estime la Ville

Pierre Bourque n'entend pas laisser tomber son idée de faire de Montréal «une île, une ville». Il a réclamé de la ministre Harel qu'elle ne ferme pas le débat. Il réitérera sa demande aujourd'hui au premier ministre à l'occasion des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste. Il brandit les résultats de sondages d'opinion, il entreprend une tournée des quartiers de Montréal pour convaincre les citoyens et tente de démolir les arguments de ses opposants.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal estime que le gouvernement du Québec aurait un pas beaucoup moins grand que prévu à faire pour procéder à la fusion des 29 municipalités de l'île de Montréal. Si aux yeux de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, la fusion de Toronto n'a pas été un geste de courage politique, mais celui permettant de franchir une étape naturelle parce que l'instance métropolitaine était déjà responsable de 75 % des dépenses régionales, il en est ainsi pour Montréal, soutient le Service des finances et du contrôle budgétaire de la Ville.

Dans une analyse comparative entre la situation de Montréal et celle qui prévalait à Toronto avant la création de la mégacité en 1997, et dont *Le Devoir* a obtenu copie, le Service des finances a pris au mot la ministre et a décoré les budgets locaux et métropolitains sur l'île de Montréal. On arrive à la conclusion que le partage des responsabilités entre les instances métropolitaines et les municipalités s'établissait à 63 % contre 37 %.

Cette proportion est atteinte en intégrant à Montréal les coûts de fonctions sociales qu'assumait Metro Toronto. Les chiffres proviennent de l'étude de la firme KPMG datant de 1996 et intitulée *An estimate of potential savings and costs from the creation of single tier local government for Toronto*.

Ainsi ajoute-t-on aux dépenses de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), de la Société de transport de la CUM (STCUM) et de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) le

coût de services qui sont de responsabilité gouvernementale au Québec et qui sont offerts sur le territoire de l'île de Montréal. Les chiffres sont issus du budget provincial ou des différents organismes gouvernementaux.

On retrouve le service à l'enfance (165 millions), l'hébergement pour personnes âgées (500 millions), le logement social (85 millions), la santé publique (200 millions), l'aide sociale (973 millions), les services ambulanciers (56 millions) et l'entretien du réseau autoroutier (24 millions).

L'addition des services régionaux actuels à ces dernières fonctions totalise 5,8 milliards. Cette somme est comparée à l'addition des budgets de fonctionnement des municipalités de l'île: 1,8 milliard pour Montréal et 1,1 milliard pour l'ensemble des villes de banlieue. En prenant en compte toutes ces données, on évalue que 37,4 % de ces dépenses sont sous la responsabilité des autorités municipales alors que 62,6 % d'entre elles relèvent d'instances métropolitaines.

Question d'appuyer le projet du maire Pierre Bourque d'«une île, une ville», le Service des finances et du contrôle budgétaire de Montréal démontre ainsi que l'argument de la ministre Harel ne résiste pas à l'analyse. Selon les fonctionnaires, Montréal et Toronto ont des similitudes telles que la ministre Harel ne peut continuer à prendre comme excuse les supposées différences entre les deux villes pour ne rien faire sur le plan des fusions sur l'île.

Depuis le dépôt du rapport Bédard, la ministre Harel soutient que les municipalités de l'île de Montréal ne consacrent que 27 % de leurs budgets



ARCHIVES LE DEVOIR
Le contexte financier qui prévalait à Toronto avant la fusion n'était pas si différent de celui de Montréal, estiment les fonctionnaires montréalais.

pour l'organisation régionale, et cette proportion s'abaisse à 20 % quand on prend en compte l'ensemble de la région métropolitaine de recensement (RMR). De là, elle martèle que Toronto a étalé son regroupement sur plus de 10 ans.

Le raisonnement de Mme Harel amène les élus de la région à voir ainsi la nécessité de créer une instance suprarégionale électorale. Au-delà de la bataille des chiffres, la Ville de Montréal lutte contre cette nouvelle structure.

Hier, l'administration Bourque rendait publics deux sondages CROP, réalisés l'un du 3 au 7 juin et l'autre du 17 au 20 juin, sur l'appui que reçoit le

projet d'«une île, une ville». Ainsi, les répondants (Montréalais et banlieusards) se disent favorables à 36 % au regroupement de municipalités. La deuxième enquête montre une certaine progression alors que les appuis grimpent à 40 %. La marge d'erreur de 4,4 % place plutôt les opposants et les tenants de la fusion à égalité.

Mais peu importe, le maire Bourque y voit un signe que l'idée fait son chemin. Il entend d'ailleurs présenter en août prochain une résolution au conseil municipal et ainsi déclencher un débat. La semaine dernière, il a même évoqué la possibilité de tenir un référendum l'automne prochain.

Impôts

Quel sera l'impact de la GBQ pour les Montréalais?

La Ville tentera d'éviter une surcharge fiscale

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Même si la Ville de Montréal souhaite l'élimination du risque pour ses citoyens de payer à la fois pour le maintien du réseau de bibliothèques locales et pour la création de la Grande Bibliothèque du Québec, elle n'entend pas en faire une condition *sine qua non* dans les négociations qui s'amorcent.

Pour la responsable politique du dossier culturel au comité exécutif de la Ville, Denise Larouche, il s'agit d'une orientation, sans plus. «On ne veut pas les faire payer deux fois. Les Montréalais ne doivent pas payer davantage que l'ensemble des Québécois. [...] Mais pour l'instant, on ne connaît pas les impacts financiers de la mise en commun», a-t-elle expliqué hier au *Devoir*.

Le projet de la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) prévoit d'inclure les collections de livres, les employés ainsi que les budgets y étant associés de la Ville de Montréal. Du coup, les Montréalais pourraient devoir payer à titre de citoyen du Québec, par l'impôt provincial, et comme contribuable municipal, par l'entremise des taxes foncières.

Si Mme Larouche ne s'engage pas pour l'instant à alléger cet éventuel fardeau, elle assure que l'administration municipale sera vigilante. «On sera des chiens de garde pour que notre réseau s'enrichisse à partir de la GBQ. Il faut que cela se fasse en complémentarité», a-t-elle indiqué.

Les débats sur les transferts à la GBQ sont toutefois loin. On en est encore à établir les balises des futurs pourparlers. Dans les prochaines semaines, l'administration montréalaise nommera deux personnes représentant ses intérêts qui siègeront au conseil d'administration de la GBQ. A cause des élections de l'automne dernier, ces nominations ont été retardées.

«Il y a des enjeux importants mais,

pour l'instant, les relations vont bien. [...] On en est encore à l'étape du contenu; le contenu suivra», a précisé Mme Larouche.

Récemment, la GBQ a mis en place un comité tripartite auquel elle siège aux côtés de représentants du ministère de la Culture et des Communications ainsi que de la Ville de Montréal. Ce comité a le mandat de créer trois groupes de travail: ressources matérielles, humaines et financières. Une première rencontre exploratoire a eu lieu; une autre est prévue la semaine prochaine.

Il s'agit pour l'instant de l'installation des échafaudages autour de ce que sera la GBQ. Les préoccupations de l'organisme se concentrent principalement autour du bâtiment à construire. Il y a quelques semaines, la présidente-directrice générale de la GBQ, Lise Bissonnette, réclamait du gouvernement une augmentation des crédits afin de ne pas consentir à des compromis sur la qualité de l'édifice. La ministre responsable, Agnès Maltais, a immédiatement rejeté la possibilité que Québec verse plus que les 85 millions prévus.

Les groupes de travail doivent d'ici le début de l'automne avoir présenté un plan d'action avec un échéancier. Dès lors, le comité des ressources matérielles, par exemple, évaluera les livres appartenant à la Ville de Montréal. Le même scénario se répétera pour les autres comités.

«On se laisse toutefois la porte ouverte pour amener éventuellement des experts de façon ad hoc pour qu'ils participent à ces travaux: un spécialiste pour les collections et quelqu'un en relation de travail, entre autres», a dit Denise Larouche.

Outre la Ville de Montréal, la Bibliothèque nationale du Québec sera également mise à contribution. Les négociations pourraient toutefois être plus simples avec cette institution, car les négociations se dérouleront de gouvernement à gouvernement.

Fête nationale

Un défilé nouveau genre

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Le défilé montréalais de la Fête nationale, prévu ce soir, rompra avec plusieurs traditions auxquelles on avait été habitué ces dernières années: plutôt que d'avoir lieu de jour, il se déroulera de nuit, la veille de la Saint-Jean, et empruntera un parcours différent.

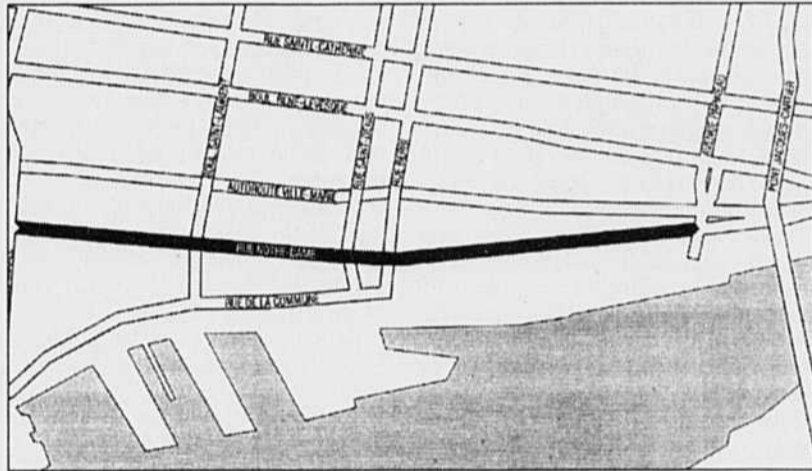
Le concept même a été changé et le défilé ne comptera aucun char allégorique. «Pour tout le monde, le défilé est quelque chose de très important, mais c'est un modèle qui date. Nous avons voulu le moderniser», a expliqué Céline Laberge, coordonnatrice générale au Comité de la Fête nationale.

Le défilé, qui a pour thème «Québec, en route vers l'an 2000!», impliquera divers participants que l'on ne s'attend pas forcément à voir prendre part à un tel défilé, notamment le Blackwatch, un régiment militaire de tradition écossaise, l'Association des festivités culturelles des Caraïbes, qui organise chaque année la Carifesta, et Terres en vues - Assi Nukuan, qui organise des événements mettant en avant la culture autochtone. «Il y a énormément de choses qui se brassent dans une ville comme Montréal et nous avons voulu un défilé qui y fasse justice», dit Céline Laberge. «Déjà, l'an dernier, nous avions lancé, afin que l'on nous propose des projets, un appel qui avait connu un grand succès. Cette année, les propositions ont été encore plus nombreuses.»

Les participants ont été regroupés en 12 séquences composées selon divers thèmes, dont «le folklore québécois», «l'intergénération» et «la mémoire du monde ouvrier». «On n'a surtout pas voulu reprendre ce que l'on faisait de jour pour tenter de le reproduire la nuit», dit Céline Laberge, qui décrit ce défilé sans chars allégoriques comme un immense «tableau à énergie humaine». «Tous les concepts misent énormément sur la magie des éclairages, qui feront intégralement partie du défilé. Les figurants vont souvent porter leurs propres éclairages.»

Sécurité

Céline Laberge dit ne nourrir aucune crainte en ce qui a trait à la tournure des événements, même avec l'heure nocturne du défilé. «On avait aussi organisé un défilé nocturne en 1992, l'année du 350^e anniversaire de Montréal, et tout s'était déroulé sans incident», dit-elle, ajoutant que l'événement ne devrait pas perdre son caractère familial pour autant. «Les familles



Le défilé s'ébranlera à 21h15, au coin des rues Notre-Dame et McGill, pour se terminer à 23h au coin de l'avenue Papineau. Un spectacle pyromusical suivra à 23h30. La rue Notre-Dame et les rues transversales, de McGill à Papineau, seront fermées à la circulation à compter de 20h, tout comme la rue Saint-Antoine, l'autoroute Ville-Marie (de Amherst à Pie-IX), le pont Jacques-Cartier et ses abords. On conseille aux gens d'emprunter le métro, qui sera ouvert jusqu'à 1h du matin, et de se rendre vers la tête du défilé (station Square-Victoria) ou vers la queue (stations Beaudry et Papineau). L'événement sera diffusé à partir de 22h à la télévision de Radio-Canada.

étaient quand même venues en 1992, et les parents viennent avec de jeunes enfants à des événements nocturnes comme le festival des feux d'artifice. Ils pourront d'autant plus facilement le faire que c'est congé le lendemain.»

Le défilé, qui traversera le Vieux-Montréal en empruntant la rue Notre-Dame, se terminera d'ailleurs près de la rue Papineau par un feu d'artifice lancé à partir de barges installées sur le fleuve. La rue Notre-Dame a été préférée à la traditionnelle rue Sherbrooke afin de favoriser un spectacle plus intimiste. «C'est difficile de se sentir proche dans une rue à six voies comme la rue Sherbrooke», dit Céline La-

berge. Nous avons eu un coup de cœur pour la rue Notre-Dame, qui comporte tout un bagage historique.»

Du côté de la police de la CUM, on dit ne pas craindre les incidents. On affectera tout de même 600 policiers, contre quelque 400 l'an dernier. «On n'a identifié aucun point névralgique en particulier, et il y aura des policiers tout le long du parcours», indique le commandant Marc Parent, responsable de la sécurité pour le défilé. Il ne craint pas les dérapages malgré les émeutes qui se sont produites à Québec ces dernières années. «Les gens, ici, ont l'habitude des grands événements», dit-il. Des événements comme le

Festival de jazz ou le Festival Juste pour rire se déroulent sans problèmes majeurs.»

Le spectacle de la Fête nationale se déroulera demain soir, le 24 juin, au parc Maisonneuve. Vilain Pingouin et Les Frères à Ch'val se produiront à 17h. Le spectacle nocturne, avec Diane Dufresne, Michel Rivard, Dubmatique et les Colocs, débutera à 21h. Les fans plus diurnes pourront cependant assister, à partir de 13h, à une répétition ouverte au public. Diverses activités familiales sont aussi prévues dans le parc Maisonneuve.

Fêtes de quartier

Une centaine de fêtes de quartier sont par ailleurs prévues, tant aujourd'hui que demain, avec diverses activités qui vont des jeux et concours de toutes sortes et des feux de joie en passant par les spectacles, organisés dans les différents quartiers de Montréal et dans sa banlieue.

Un des théâtres de ces fêtes communautaires sera d'ailleurs la ville de Westmount, qui marque ainsi une première. L'occasion coïncide avec le 125^e anniversaire de la ville, perçue depuis toujours comme un véritable bastion anglophone. «C'est le temps qu'on reconnaît le fait que l'on fait partie du Québec, et c'est le temps de le célébrer», dit le maire de Westmount, Peter Trent. Les activités prévues comprennent un feu de joie ce soir et des spectacles demain, le tout au parc Westmount.



CONSULTATIONS GÉNÉRALES

La Commission des transports et de l'environnement est chargée de tenir des auditions publiques dans le cadre des consultations générales sur les matières suivantes:

1) À compter du 7 septembre 1999

L'AVANT-PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 27 août 1999.

2) À compter du 19 octobre 1999

DOCUMENT DE CONSULTATION INTITULÉ: RÉFORME DU TRANSPORT PAR TAXI - POUR DES SERVICES DE MEILLEURE QUALITÉ.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 8 octobre 1999.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire dans le cadre de l'une ou l'autre de ces consultations, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M. Charles A. Bogue, secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement, Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

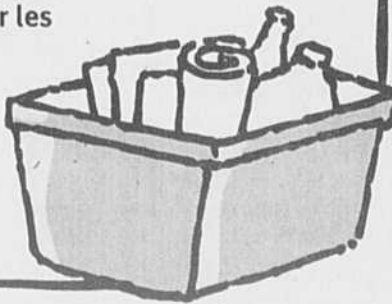
Téléphone: (418) 643-2722 Télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: charles.bogue/padm/sc/assnat.qc.ca

Il y aura une collecte d'ordures ménagères, mais pas de collecte sélective

le jeudi 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste

La Ville de Montréal fait appel à la collaboration des citoyens et demande de ne pas sortir les bacs verts durant ce jour férié.

MONTRÉAL



Martial BOUCHER

Vivre sainement
4^e secondaire

Formation personnelle
et sociale.

192 pages - 13,20 \$

LIDEC inc.

(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

LES ACTUALITÉS

La survie de Boscoville n'est pas assurée, affirme un comité

MARIE-CLAUDE DUCAS LE DEVOIR

Pour le Comité des amis de Boscoville, la réouverture du centre de rééducation Boscoville, prévue la semaine prochaine, ne suffit pas à garantir la survie.

gnatures, recueillies après que les membres ont eu vent de la possibilité que le campus de Boscoville soit mis en vente.

Le centre de Boscoville, situé à Rivière-des-Prairies, s'était distingué, depuis sa fondation dans les années 50, par ses méthodes innovatrices de rééducation auprès des jeunes délinquants et des jeunes en difficulté.

Mardi dernier, on apprenait que Boscoville serait partiellement rouvert afin d'y loger une vingtaine d'adolescents des Centres jeunesse des Laurentides, qui sont débordés.

Une des principales propositions mises en avant par les défenseurs de Boscoville serait d'en faire le site de l'Institut de recherche des Centres jeunesse de Montréal.

Le Comité des amis de Boscoville a déposé vendredi dernier à l'Assemblée nationale une pétition de 7700 si-

gnatures, recueillies après que les membres ont eu vent de la possibilité que le campus de Boscoville soit mis en vente.

«Ce rythme-là, on va graduellement vendre des immeubles pour financer les déficits», déclarait hier Jean Pealy, un agent immobilier et ancien «client» de Boscoville, qui a eu vent de la possibilité de la vente du campus.

«On ne se pliera pas à la décision du Conseil [des services essentiels]. Nous allons mener le combat jusqu'au bout parce que nous croyons que notre cause est légitime», a tranché hier Yves Imbeault, président du secteur ambulancier à la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN.

Des discussions se sont également tenues en après-midi avec le

EN BREF

Les médecins dénoncent la RAMQ

(Le Devoir) — Bien avant la démission en bloc des 19 urgentologues de l'hôpital Royal Victoria lundi, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) s'était déjà plainte à la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), en mars, des «modalités retenues» par son service juridique pour enquêter sur la pratique de facturation dans cet établissement.

de l'urgence de Royal Victoria de procéder trop souvent aux examens dits «complets majeurs», qui coûtent 38 \$ chacun, sur des patients dont l'état ne semblerait pas les exiger.

Le Salon déménage

(PC) — Les organisateurs du Salon international de l'auto de Montréal ont annoncé hier qu'ils quittaient le Stade olympique pour la Place Bonaventure. Ceux-ci avaient dû annuler l'événement en janvier dernier en raison d'une déchirure dans la toile du stade.

Les ambulanciers choisissent la manière forte

Les 2900 techniciens continueront de passer outre l'ordonnance du Conseil des services essentiels

Moyens de pression

À l'image des infirmières, les 2900 techniciens ambulanciers du Québec ont choisi la méthode forte pour faire plier Québec et ne semblent pas vouloir fléchir malgré les sanctions judiciaires qui risquent de s'abattre sur eux.

ISABELLE PARÉ LE DEVOIR

En dépit des requêtes en outrage au tribunal qui seront déposées contre eux, les 2900 techniciens ambulanciers du Québec, affiliés à la CSN, continueront de faire fi de l'ordonnance du Conseil des services essentiels et augmenteront même la cadence aujourd'hui en suspendant la facturation des frais de transport.

En assemblée hier, quelque 350 ambulanciers venus de toutes les régions du Québec ont décidé de passer outre l'ordonnance du CSE les sommant de cesser d'échanger leurs véhicules, court-circuitant ainsi le fonctionnement normal des systèmes de répartition par ordinateur.

Plus encore, les ambulanciers ont décidé de renchérir en cessant de facturer les frais de transport normalement exigés aux patients. Cette mesure se traduira par des pertes d'environ 130 000 \$ par jour dans l'ensemble des entreprises d'ambulances du Québec puisqu'il s'effectue plus de 1000 transports par jour dans la province, au coût de 130 \$ chacun.

«On ne se pliera pas à la décision du Conseil [des services essentiels]. Nous allons mener le combat jusqu'au bout parce que nous croyons que notre cause est légitime», a tranché hier Yves Imbeault, président du secteur ambulancier à la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN.

Des discussions se sont également tenues en après-midi avec le

ministère de la Santé pour discuter de la pertinence d'appliquer la loi 160, prévoyant des amendes, la suspension du versement des cotisations syndicales et la perte d'années d'ancienneté.

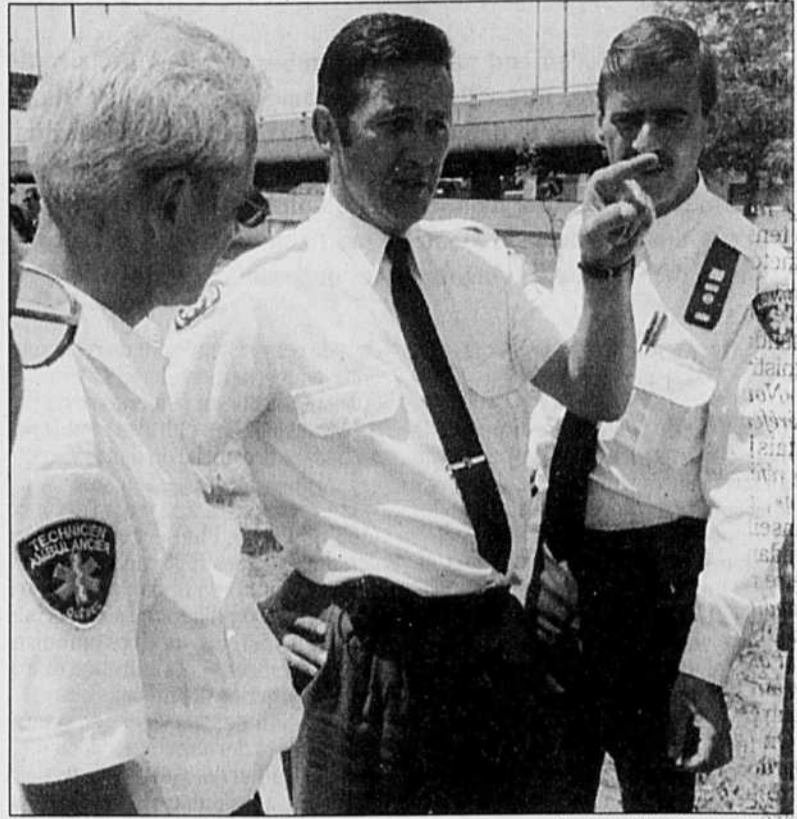
«On trouve déplorable la décision des ambulanciers de poursuivre leurs moyens de pression malgré tout parce que les moyens administratifs dont ils parlent affectent directement la population», s'est-il désolé.

Selon ce dernier, l'échange d'environ 80 véhicules d'une région à l'autre du Québec s'est répercuté hier par un allongement moyen du délai de réponse aux appels d'urgence de 2 minutes 56 secondes. Dans certains cas, les délais ont même été accrus de trois à quatre minutes, selon Urgences-Santé.

L'intervention des véhicules empêche en effet le système de répartition par ordinateur des ambulances de fonctionner normalement. «Ça met le système de répartition hors d'état de marche, alors il faut faire cela à la mitaine, avec les radios, et c'est plus long», a affirmé M. Perreault, dont la flotte compte 118 ambulances. Environ 76 ambulances sont en fonction pendant la journée; hier, 18 d'entre elles avaient été interverties avec des véhicules venus d'autres régions du Québec.

En outre, la société ambulancière craint que le recours intensif aux radios portatives au cours des prochains jours se solde rapidement par une panne complète des communications à moyen terme.

Le syndicat des ambulanciers nie quant à lui que ces moyens de pression aient un quelconque effet sur les services et le temps de réponse



Le président du syndicat des ambulanciers, Yves Imbeault (au centre) a reçu le plein appui de quelque 350 techniciens réunis à Montréal pour poursuivre et intensifier les moyens de pression dans le transport ambulancier.

aux appels urgents. «Pour nous, les quarts de travail coupés par les employeurs dans plusieurs régions nuisent bien davantage aux services à la population», a affirmé M. Imbeault.

Urgences-Santé déplore d'autant plus l'application de ces moyens de pression qu'à son avis, la question des horaires ne fait pas l'objet d'un litige sur le territoire montréalais et demeure une préoccupation des régions. «Je comprends que ça bloque au niveau provincial, mais à Montréal, la question des horaires de travail est réglée depuis trois ans. Pour quelles raisons fait-on la moitié des moyens de pression à Montréal?», a soulevé le p.-d.g. de cette société.

battent toujours pour obtenir des horaires de travail limitant leur disponibilité à sept jours consécutifs de 24 heures sur 14 plutôt que huit sur 14. Ils réclament en outre le versement de primes similaires à celles versées aux employés du réseau de la santé et la bonification de leur régime de retraite.

Demain, à la suite du dépôt des plaintes pour outrage au tribunal, le Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ) réévaluera sa stratégie pour les prochains jours. La convention collective des 2900 ambulanciers est échue depuis juin 1998. Aucune rencontre de négociation n'a été tenue depuis le 17 juin.

Infirmières

Bouchard juge l'ultimatum du 30 juin irréaliste Les établissements dressent un lourd bilan des journées de débrayage

ROBERT DUTRISAC ISABELLE PARÉ LE DEVOIR

Le premier ministre Lucien Bouchard estime que l'ultimatum du 30 juin fixé par les infirmières avant de déclencher une grève générale n'est pas réaliste.

«Penser que parce qu'on a un ultimatum le 30 juin, on peut changer les paramètres du 5 %, ça, ce n'est pas réaliste», a dit M. Bouchard alors qu'il inaugurerait, à Pointe-au-Pic, le Manoir Richelieu, qui rouvrirait ses portes après des rénovations majeures.

M. Bouchard a réitéré la position du gouvernement en soulignant qu'il n'est pas question de sortir du cadre des augmentations salariales de 5 % réparties sur trois ans pour l'ensemble des employés de l'État, infirmières comprises.

Tandis qu'il considère que le nor-

matif — les conditions de travail autres que les salaires — est réglé, à quelques détails près, en ce qui concerne les infirmières, le premier ministre estime que les négociations doivent se poursuivre, bien que le gouvernement s'en tienne à sa ligne. «On n'a pas bougé sur le salarial parce qu'on connaît nos positions: 5 %, c'est le cadre», a-t-il dit. Il a fait mention d'une certaine ouverture en ce qui a trait à des ajustements liés à des comparaisons avec d'autres emplois, une ouverture qu'il a refermée aussitôt.

«Il ne faudrait pas s'imaginer, parce

qu'on fait des grèves illégales, qu'on peut changer la position du gouvernement.» Il est «inconcevable que le gouvernement cède aux pressions illégales», a dit M. Bouchard. Consentir à des augmentations de salaire supérieures à 5 %, c'est «une impossibilité» pour le gouvernement. «L'argent n'est pas là, les ressources ne sont pas là. Nous n'allons pas recommencer à emprunter, à faire des déficits, parce qu'il y a une grève illégale», a-t-il dit.

Quant à la marge de manœuvre financière que le gouvernement dégagera, «on sait à quoi on la réserve, on la réserve à tout le monde, à des baisses d'impôt», a dit le premier ministre.

Menace inacceptable

Pour les employeurs du réseau de la santé, le maintien de la menace de grève des infirmières demeure inacceptable et ne sera pas sans conséquence sur le fonctionnement normal des établissements au cours des prochains jours.

«On a une épée de Damoclès au-dessus de la tête car on sait que si les négo-

ciations accrochent, on se retrouve avec une grève sur les bras», a affirmé hier Daniel Adam, porte-parole des employeurs et vice-président de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ).

Selon l'AHQ, le maintien de cette menace empêchera certains hôpitaux de rouvrir des lits avant la période des vacances de crainte que des patients qu'on viendra tout juste d'hospitaliser reçoivent leur congé de force, faute de personnel. Selon M. Adam, quelque 300 lits ne seront pas rouverts en raison des moyens de pression. Cela viendra s'ajouter aux 700 ou 800 lits dont la fermeture était prévue en raison du début des vacances d'été.

Pour l'instant, les sanctions prévues à la loi 160 pour les deux journées de grève de la semaine dernière n'ont toujours pas été appliquées. Le vice-président de l'AHQ a affirmé que les employeurs attendent «de voir la fin du mouvement de grève» pour décider de la ligne à adopter. «On préfère attendre la fin des discussions. Il ne faut pas agir de façon précipitée», a indiqué M. Adam.

Les administrateurs des établissements de santé ont dressé un bilan très lourd des deux journées de débrayage tenues la semaine dernière par les infirmières. Dans les hôpitaux, on évalue à 7000 le nombre de chirurgies électives reportées, un nombre imposant qui ne pourra être rattrapé avant l'automne, au retour des vacances. «Ce sont nos patients qui souffrent de cette situation: cela ne peut être accepté», a soutenu le porte-parole des employeurs.

Dans les CLSC, environ 6000 rendez-vous ont été annulés ou reportés et 12 000 visites à domicile ont subi le même sort. Dans les centres d'hébergement, où la moyenne d'âge des pensionnaires est de 85 ans, les services ont été réduits de moitié pendant deux jours. D'ores et déjà, on craint que l'accumulation des moyens de pression en CLSC n'accroisse l'achalandage dans les urgences des hôpitaux.

L'escalade des moyens de pression s'est d'ailleurs fait sentir une fois de plus hier dans les hôpitaux alors que les 920 pharmaciens œuvrant en établissement tenaient une troisième journée d'étude en un mois. De 25 à 30 % seulement des services normalement donnés par les pharmaciens étaient assurés, comme c'est le cas durant les fins de semaine. Les pharmaciens, qui demandent une hausse de salaire de 17 %, sont sans nouvelles de la partie patronale depuis une dizaine de jours. A moins d'une reprise des négociations, une autre journée d'étude est prévue le 30 juin.

Bijouterie Gambard. Rolex Genève. Lady-Datejust en or 18 carats avec lunette sertie de brillants. 630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

CONSULTATIONS GÉNÉRALES. ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC. La Commission de l'économie et du travail est chargée de tenir des auditions publiques dans le cadre de consultations générales sur les projets de loi suivants: 1) À compter du 1er septembre 1999. PROJET DE LOI N° 47, LOI CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS CERTAINS SECTEURS DE L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL. 2) À compter du 21 septembre 1999. PROJET DE LOI N° 67, LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL EN MATIÈRE DE DISPARITÉS DE TRAITEMENT.

LE SAMEDI 26 JUIN 1999. LA JOURNÉE DE LA TOURNÉE DES MAISONS ANCESTRALES DE CALIXA-LAVALLÉE. Plus de 24 plaisirs à parcourir en voitures à chevaux, et feu de joie animé le soir. 10 maisons de 150 à 250 ans d'âge, seront ouvertes au public. 8 sites à visiter: l'église Ste-Théodose; l'antiquaire Le Bec de Corbeau; l'atelier du meuble d'époque Le Maître Couleur; la boutique de forge de Luc Émond; le magasin général Vallée aménagé d'époque; le restaurant de cuisine champêtre sur réservation La Fine Table; l'écurie internationale Calixa; le Musée de Calixa Lavallée. 6 terrasses-jardins où luncher le midi dans un décor magnifique. 35,00 \$ par personne incluant le transport en commun par voitures et à chevaux ou à tracteurs toute la journée. 10,00 \$ pour les enfants de 6 à 14 ans et gratuit pour les enfants de 5 ans et moins sur vos genoux. Réservations avant le 24 juin: moins 5 %; groupes de 10 et plus: moins 5 %; Visa ou MasterCard. Renseignements: (450) 583-6455

LE DEVOIR
POLITIQUE

Référendum au Québec

Ottawa se tient prêt

«S'ils se préparent, c'est évident qu'on se prépare», dit Chrétien

MANON CORNELIER
 DE NOTRE BUREAU
 D'OTTAWA



IAN WALDIE REUTERS

Le premier ministre Jean Chrétien quittant son bureau pour aller rejoindre les membres du cabinet, hier, à Ottawa.

que le congrès du Parti québécois, en mai prochain, donnerait l'élan d'une nouvelle démarche vers la souveraineté.

Ottawa se tient donc prêt. Il pourrait même adopter une loi pour définir le genre de question acceptable et la

façon d'interpréter les résultats. «On n'a jamais fermé la porte à cela, mais nous espérons encore que M. Bouchard va cesser de jouer à l'autruche, se rendre compte qu'il y a un avis de la Cour suprême maintenant qui établit ce qu'est la loi du pays et qu'on ne peut faire de sécession sur une question autre que sur la sécession.» M. Dion souhaite donc, si cela s'avère nécessaire, que les deux gouvernements s'entendent sur la marche à suivre.

Questionné sur cet éventuel projet de loi, Jean Chrétien a offert hier une réponse ambiguë. Il a d'abord rappelé que la Cour suprême du Canada, dans le cadre du renvoi fédéral sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance, avait statué qu'il ne pourrait y avoir négociations sur la sécession qu'à la suite d'un résultat clair sur une question précise. Ces négociations, a souligné M. Chrétien, pourraient aussi toucher le territoire, les frontières et la protection des minorités.

«Pour qu'il y ait un dialogue, il faut que les deux parties s'expriment», a-t-il dit, sans préciser sur quels points elles devaient le faire. «Pour le moment, eux sont actifs là-dessus, nous, on ne l'est pas. Mais quand arrivera le temps, on sera prêt. M. Dion est un homme très diligent.»

La prudence d'Ottawa fait écho en quelque sorte aux appels à la vigilance que lance depuis des mois le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest. Il répète, depuis les dernières semaines de la campagne électorale, que le gouvernement Bouchard se prépare à tenir rapidement un référendum et que les Canadiens doivent se réveiller avant qu'il ne soit trop tard.

Négation du caractère distinct du Québec

Le Canada anglais est de mauvaise foi, constate Christian Dufour

Le constitutionnaliste craint une «irlandisation» du pays

NORMAN DELISLE
 PRESSE CANADIENNE

bilan de ce qu'il appelle «l'inquietant manque de jugement d'Ottawa» par rapport au Québec.

Québec — Le refus du Canada anglais de reconnaître le caractère distinct du Québec va amener une «irlandisation» du pays. C'est une situation dont il va être difficile de se sortir, estime Christian Dufour, un des constitutionnalistes les plus en vue du Québec.

Dans une analyse déposée récemment à l'Assemblée nationale, le constitutionnaliste Dufour, qui enseigne à l'École nationale d'administration publique (ENAP), attribue à de la «mauvaise foi évidente» le fait que le Canada anglais nie l'existence du problème québécois.

«Le système intergouvernemental canadien est devenu substantiellement biaisé contre le Québec. Les premiers ministres des [autres] provinces devraient accepter que la différence québécoise a des conséquences dans le dossier de l'Union sociale», écrit le professeur Dufour dans l'étude.

Selon ce constitutionnaliste, il y a un «malentendu fondamental» au cœur du contentieux Québec-Canada, qui tient à deux facteurs:

■ Les Canadiens anglais manifestent de la «méfiance» à l'endroit des Québécois, oubliant que ces derniers constituent en réalité le seul peuple fondateur du Canada. «Les francophones étaient les seuls qui se considéraient comme Canadiens en 1760», note-t-il.

■ toutes les réformes canadiennes depuis 1960 sont passées systématiquement à côté de ce que voulait «de façon fort raisonnable» la société québécoise. Si les francophones du Québec ont majoritairement voté OUI à la souveraineté en 1995, c'est parce que leur premier choix, le Canada, voulait dire «la négation de la modernité du Québec et sa folklorisation à terme. Le Canada [anglais] est incapable de vivre avec le fait que la différence québécoise a des conséquences politiques», juge Christian Dufour.

Le gouvernement fédéral «veut investir dans la santé après avoir coupé de façon draconienne dans les transferts aux provinces depuis trois ans», note M. Dufour.

Par exemple, Québec a une approche «innovatrice, socialement intéressante et largement appuyée par l'opinion publique» en matière de politique familiale, mais cette approche «est contrecarrée par la logique des choix fédéraux».

«Ottawa apparaît incapable de jouer le rôle plus modeste que lui commanderait le bien du Canada», estime-t-il.

Le dossier des bourses du millénaire est l'exemple le plus éclatant de ce que M. Dufour appelle «la mauvaise foi» du gouvernement de Jean Chrétien.

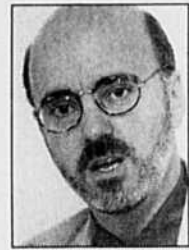
L'article 93 de la Constitution canadienne stipule que l'éducation est de compétence exclusive des provinces.

Or Ottawa veut s'y immiscer par l'octroi de bourses aux étudiants, en dépit du fait que le Québec est doté depuis 1961 d'un système «complet et efficace» de prêts et de bourses pour ses étudiants.

«Le dossier québécois est sans faille.» Tout le monde au Québec est d'accord. Mais Ottawa a décidé d'aller de l'avant malgré la volonté des Québécois, les priorités québécoises et les dédoublements, constate Christian Dufour.

«Cet épisode démontre que non seulement Ottawa refuse de donner quelque contenu concret que ce soit à la société distincte, mais que sa stratégie à l'endroit du Québec est basée sur le déni de la réalité et sur la confrontation», commente M. Dufour.

Le constitutionnaliste conclut que «le gouvernement fédéral et celui des autres provinces devraient reconnaître que le système canadien est trop biaisé contre le Québec et que le moyen de corriger cette situation est la reconnaissance d'une robuste société distincte québécoise, dans le prolongement de la Déclaration de Calgary».



Christian Dufour

Pas de remaniement à l'horizon

JULES RICHER
 PRESSE CANADIENNE

Il a également laissé entendre qu'il ne fallait pas prévoir non plus des changements la semaine prochaine.

«Nous aurons une retraite [du conseil des ministres] la semaine prochaine. Et, après ça, j'ai demandé aux ministres de prendre des semaines de travail moins chargées, par la suite en juillet. Nous aurons un caucus des députés au mois d'août.»

M. Chrétien réunira ses ministres pour une session de travail spéciale de deux jours la semaine prochaine.

Il s'agit d'un exercice qui se répète habituellement deux fois par année.

«Si je décide un jour d'avoir [un remaniement], je trouverai bien une façon de vous le dire», a-t-il ajouté.

Sur la foi de rumeurs, de fuites et de spéculations, certains commentateurs prévoyaient que M. Chrétien remanierait son conseil des ministres d'ici la fin de la semaine ou, au plus tard, au début de la semaine prochaine.

On ne s'attendait pas à des chan-

gements majeurs, mais on croyait que M. Chrétien allait se débarrasser des éléments les plus faibles parmi ses ministres.

Les déclarations de M. Chrétien portent maintenant à croire que, s'il y a un remaniement, il n'aura pas lieu avant l'automne.

La composition du conseil des ministres n'a pas fait l'objet de changements importants depuis les dernières élections générales en juin 1997.

L'Assemblée nationale a adopté 38 nouvelles lois

NORMAN DELISLE
 PRESSE CANADIENNE

Malgré sa faible production législative — seulement 38 lois publiques ont été adoptées —, le gouvernement a aussi apporté des modifications de fond au système électoral. Les électeurs seront désormais obligés de s'identifier pour voter en se présentant au bureau de scrutin. On en a profité pour reporter d'un an les travaux de redéfinition des limites des circonscriptions électorales, vu qu'aucune élection ne se profile à l'horizon.

Les compensations versées à certaines victimes d'accidents de la route ont été augmentées, mais le gouvernement a refusé, comme le demandaient plusieurs groupes, de remettre en question le principe de l'indemnisation des accidentés sans égard à la faute.

Le régime d'assurance-médicaments a été corrigé par une autre loi, afin notamment d'exempter de paiement certains assistés sociaux âgés de 60 ans et plus ou présentant des contraintes sévères à l'emploi.

Toute la comptabilité du gouvernement a été modernisée, à la suggestion du Vérificateur général.

L'Association des régions craint un redécoupage du Québec

PRESSE CANADIENNE

Selon l'Association des régions du Québec, le gouvernement s'apprêterait à procéder à un redécoupage des régions par le truchement de sa réforme des finances et de la fiscalité locales, et ce, sans qu'aucune consultation publique ait été faite sur la question.

Toujours selon l'association, le gouvernement du Québec aurait prévu qu'un chantier sur la révision de l'organisation territoriale soit ouvert dans le cadre de sa politique de soutien au développement local et régional adoptée il y a deux ans. Le gouvernement se serait alors engagé à consulter les instances régionales avant de procéder à tout redécoupage territorial.

Aux yeux de l'Association des régions, la ministre d'Etat aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, pourrait rendre publiques de telles orientations à la suite du dépôt du rapport Bédard. L'association croit que le gouvernement a déjà tiré ses conclusions avant même que le chantier sur la territorialité ne soit mis en œuvre.

Le président de l'Association des régions du Québec, Jean-Pierre Adam, estime que la consultation sur le redécoupage des régions administratives n'a jamais eu lieu.

L'association croit qu'un redécoupage des régions du Québec sans consultation auprès du milieu remettrait en question un modèle d'organisation éprouvé et menacerait l'équilibre des régions atteint au prix d'efforts soutenus de planification.

Solde estival

20% à 60%

de rabais et plus

BOUTIQUE



Enfants Des Longchamps

0-18 ans • Maternité

1007, rue Laurier Ouest
 Montréal (Québec) H2V 2L1
 Tél.: 274-2442

CONSULTATION GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC

Un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental

Une Commission spéciale de l'Assemblée nationale est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques à compter du 21 septembre 1999 sur le nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental proposé par l'énoncé de politique intitulé: *Pour de meilleurs services aux citoyens — Un nouveau cadre de gestion pour la fonction publique.*

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission spéciale sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental. Celle-ci choisira, parmi les personnes et les organismes qui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 7 septembre 1999 et être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Il doit être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M. Yvon Boivin, secrétaire de la Commission spéciale sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental, 835 Boulevard René-Lévesque Est, Édifice Honoré-Mercier, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722 Télécopieur: (418) 643-0248
 Courriel: yvon.boivin/padm/sc@assnat.qc.ca

LE DEVOIR

Jean Dion

AUX SPORTS

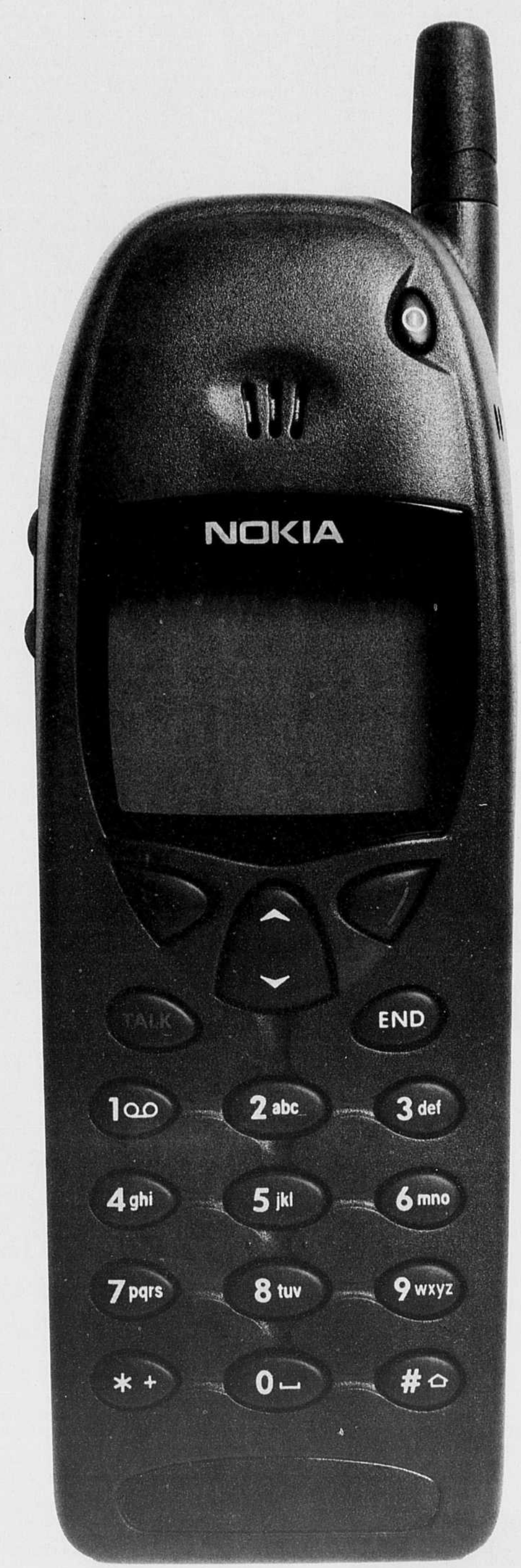


votre monde

Un rendez-vous avec



Il n'y a pas de frais



• LES ACTUALITÉS •

Entente entre les Montagnais et Hydro-Québec

La Coalition arc-en-ciel demande un examen de la Régie des projets de la Côte-Nord

L'entente n'a pas fait que des heureux parmi la nation montagnaise

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

La Coalition arc-en-ciel, qui regroupe la quasi-totalité des groupes sociaux, industriels et environnementaux accrédités devant la Régie de l'énergie, estime que la future centrale Touloustouc et les trois détournements de rivières qu'Hydro-Québec veut effectuer sur la Côte-Nord, avec les Montagnais de Bersimis, devraient être évalués par cet organisme quasi judiciaire pour que le public sache s'il répond à un besoin énergétique et si on refuse au public des «coûts cachés».

La coalition réagissait hier à l'annonce, faite la veille, de la signature d'une entente de principe entre les Montagnais de Betsiamites et Hydro-Québec sur le détournement éventuel des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane vers les turbines de Bersimis, une rivière qui coule dans la réserve amérindienne. L'entente assure aux Montagnais plus de 120 millions en bénéfices sur 50 ans et une part des emplois et des contrats reliés au projet. Hydro a obtenu en échange de pouvoir construire, seule, une centrale de 440 MW sur la rivière Touloustouc dans le territoire revendiqué par la bande.

Cette entente n'a pas fait que des heureux dans la nation montagnaise. Armand McKenzie, de la bande de Schefferville et un des porte-parole d'Alliance Innu (opposée au projet Churchill), a déclaré au *Devoir* que «ce genre d'entente constitue toujours un dangereux précédent parce qu'Hydro impose en réalité son modèle de développement en territoire autochtone» en échange de miettes. Dans le cas de Betsiamites, a commenté le leader autochtone, «Hydro se construit un Wal-Mart sur la Touloustouc en laissant la cabane à patates frites aux autochtones», qui obtiennent 17,5% des actions uniquement de la société responsable des trois détournements de rivières.

Hydro-Québec, ajoute Armand McKenzie, achète la paix avec son argent et en particulier avec les autochtones de Betsiamites. Ce genre d'entente crée de sérieux malaises en ré-

gion en opposant développeurs et protectionnistes. Hydro fait miroiter argent et profits aux municipalités et aux chambres de commerce pour mieux liguer les forces économiques contre les forces sociales. Il faut que les Québécois soient de plus en plus critiques sur cette façon d'agir.

Du côté de la Coalition arc-en-ciel, le porte-parole industriel, Luc Boulanger, déplorait que les trois projets de dérivation partielle et la construction de la centrale Touloustouc ne puissent être soumis à la Régie de l'énergie, en place depuis deux ans et demi, parce que les règlements qui mettraient en vigueur son pouvoir d'examen du plan de ressources et des projets d'Hydro-Québec n'ont pas encore été mis en vigueur par Québec.

Pour Eric Michaud, représentant des environnementalistes dans la coalition, Québec préfère perpétuer le système d'évaluation des projets à la pièce en empêchant la Régie de faire un examen global des besoins en électricité de la province de peur que les projets d'Hydro ne se retrouvent... à l'eau. La Régie est décisionnelle dans ce domaine alors qu'un examen par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne donne lieu qu'à des recommandations qui ne pèsent pas lourd au gouvernement. De plus, l'examen à ce niveau risquerait, selon la coalition, d'être beaucoup plus faible en matière de justification énergétique. Ce qui n'empêcherait pas les groupes de cet organisme de songer hier à réclamer une audience dès que les études d'impact seront rendues publiques.

Quant à Manon Lacharité, porte-parole des consommateurs au sein de la coalition, elle notait qu'au cours des audiences actuelles sur les petites centrales hydroélectriques «personne, même les producteurs, ne voit de besoins en vue avant 2006-2010, de sorte qu'on peut se demander pourquoi les consommateurs paieraient pour des projets dont la pertinence est loin d'être établie». Mme Lacharité n'est d'ailleurs pas sûre que l'électricité de ces projets coûtera moins de 3 ¢, comme le prétend André Caillé, président d'Hydro, compte tenu des efforts déployés pour éviter un examen indépendant de ces projets devant la Régie de l'énergie.

Début d'un débat sur la prostitution à Montréal

Le rapport d'un comité doit être soumis aujourd'hui au comité exécutif de la Ville

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

D'ici quelques mois, les prostituées œuvrant dans certains secteurs de la ville de Montréal, et qui souhaitent sortir de ce milieu, pourraient être orientées vers des services communautaires plutôt que judiciairisées.

C'est ce que prévoit un projet-pilote du comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile, qui devrait être soumis au comité exécutif de la Ville de Montréal ce soir.

Ce rapport est le fruit de deux ans et demi d'efforts d'un comité de travail, qui aura eu notamment pour résultat de réunir à une même table des prostituées et des représentants du Service de police de la CUM. «Désormais, c'est un acquis d'avoir notre voix au comité», disait hier Marie-Claude Charlebois, de la Coalition des travailleuses et travailleurs du sexe, qui participait à la conférence de presse. Mais ces deux parties ne sont pas nécessairement sorties de l'exercice d'accord sur tous les points. D'un côté, la Coalition des travailleuses du sexe a le but avoué de décriminaliser la prostitution; de l'autre, le Service de police de la CUM dit qu'il a pour mandat d'appliquer le Code criminel, qui n'interdit pas la prostitution mais qui criminalise entre autres la sollicitation à des fins de prostitution.

Le rapport du comité recommande notamment que soit mis sur pied de façon urgente un comité permanent chargé d'étudier la question de la prostitution juvénile. Celle-ci serait en effet en croissance, selon les données du comité. Chez les femmes, qui forment toujours la majorité (de 60 à 80%) des prostituées, de 10 à 15% seraient des mineures. La prostitution juvénile serait moins visible et émergerait de façon saisonnière ou lors d'événements particuliers, comme les festivals par exemple, explique Serge Gascon, du Service de police de la CUM, qui devrait siéger au prochain comité. Elle demande cependant un traitement parti-

culier, en partie du fait qu'elle implique l'intervention de la Protection de la jeunesse, comme celle des parents des prostituées. Aussi, à l'heure actuelle, le projet-pilote mis de l'avant par le comité ne s'intéresse qu'aux adultes pratiquant la prostitution de rue. Ce type de prostitution, depuis quelques années, s'est déplacé du Red Light vers des quartiers plus résidentiels. Le rapport mentionne que les trois quarts des prostituées affirment que c'est un métier qu'elles ont délibérément choisi, tandis que 10% disent y avoir été forcées par quelqu'un d'autre. Dans les quartiers où la prostitution fleurit, des plaintes évoquent régulièrement des irritants, tels la présence de préservatifs et de seringues usagés ou l'insistance de clients indésirables. Selon Pierre Hamel, de l'organisme Alerte centre-sud, qui siège au comité, ces plaintes sont plus liées à des comportements qu'à la prostitution comme telle.

M. Hamel va jusqu'à soutenir que la criminalisation de la prostitution est porteuse de tensions et de violence dans les quartiers. Les gens qui attendent trop longtemps l'intervention policière «peuvent décider de se faire justice eux-mêmes», soutient-il. Présentement, soutient Mme Charlebois, les prostituées subissent également du harcèlement des policiers, qui leur collent régulièrement des contraventions liées au code de la route, pour avoir marché en bas du trottoir, par exemple, pour flânerie ou pour s'être assise à l'arrière d'un taxi sans avoir mis la ceinture de sécurité. Le projet-pilote prévoit notamment qu'un policier volontaire et un travailleur social répondent ensemble aux plaintes concernant la prostitution et décident ensemble de l'intervention pertinente. Il prendrait place dans les secteurs du quartier Centre-Sud et de Ville-Marie Sud-Est, couverts par les postes de police 21 et 22 et qui sont particulièrement touchés par la prostitution. Le projet-pilote implique que des policiers soient formés à ce type d'intervention et que des budgets soient débloqués pour sa mise en œuvre.

Le Canada compte accentuer la militarisation de l'espace

Le pays veut devenir un leader de la détection de cibles à partir de satellites

DEAN BEEBY
PRESSE CANADIENNE

Le Canada s'apprête à accentuer la militarisation de l'espace en développant un satellite capable de détecter des cibles en mouvement aussi petites qu'un camion, par exemple.

Le projet de 20 millions de dollars du ministère de la Défense, approuvé dans la discrétion en février, fera du Canada un leader mondial dans l'utilisation de satellites d'observation et de contrôle des champs de bataille.

Le nouveau système sera installé à bord de *Radarsat-2*, un satellite commercial de conception canadienne dont le lancement est prévu pour l'an 2002, indiquent des documents récemment rendus publics.

Le satellite de 305 millions, conçu pour détecter des objets immobiles faisant à peine trois mètres, aura la capacité de localiser des véhicules ou des navires se déplaçant à des vitesses pouvant atteindre 100 kilomètres à l'heure, selon les documents divulgués en vertu de la Loi d'accès à l'information.

L'expérience permettra en outre au Canada de maintenir son siège à la table de l'OTAN, alors que des alliés plus riches, comme les États-Unis, développent des systèmes de défense basés dans l'espace.

Le premier *Radarsat*, lancé en 1995 et toujours en orbite, utilise le radar pour observer, à travers nuages, brouillard et obscurité, des objets d'une taille de huit mètres. Les images prises par le satellite sont vendues

commerciallement pour un prix pouvant atteindre jusqu'à 6000 \$ chacune. Elles ont aussi été utilisées lors d'exercices de la marine canadienne destinés à localiser des bateaux et observer des ports.

Au cours des récents bombardements de l'OTAN au Kosovo, des images prises par *Radarsat* ont également servi à déterminer si les bombes avaient touché leurs cibles et à évaluer l'étendue des dommages infligés aux cibles par les CF-18 canadiens, notamment.

Le nouveau projet élargira l'efficacité de *Radarsat-2* en permettant de détecter de plus petits objets, en mouvement, à partir de l'espace.

L'armée américaine utilise déjà une version de la technologie d'observation radar de cibles en mouvement sur certains de ses appareils, y compris des Boeing 707 modifiés qui survolent les champs de bataille. Mais son efficacité est limitée par les terrains montagneux, la moins grande superficie d'observation accessible et le temps qu'il faut aux avions pour se rendre sur les lieux.

Le Canada veut lancer cette technologie dans l'espace, d'où *Radarsat-2* aurait une vue non obstruée et ne serait pas vulnérable aux missiles anti-aériens.

Avec ce projet, le Canada battra de vitesse les Américains dans l'implantation de cette technologie dans l'espace — d'environ deux ans.

Le projet de *Radarsat-2* pourrait également servir aux efforts de maintien de la paix, par l'observation des retraits de colonnes de soldats et des mouvements de réfugiés.

cachés.

Contrairement à certaines compagnies de téléphonie mobile, Bell Mobilité^{MC} ne vous impose pas de surcharge au Canada quand vous quittez le territoire couvert par le réseau numérique pour passer au réseau analogique. De plus, avec les nouveaux forfaits *Mobilité*, vous parlez quand bon vous semble. Voilà, pour nous, ce qui s'appelle aller un peu plus loin.

Pour en savoir plus, passez chez Espace Bell^{MC}, à un magasin Téléboutique^{MC} Bell, chez un dépositaire Bell Mobilité ou chez l'un de nos détaillants; appelez-nous ou consultez notre site Web.

1 888 4MOBILE
www.bellmobilité.ca

Les nouveaux forfaits *Mobilité*

150

minutes
29 \$ /mois

400

minutes
49 \$ /mois

650

minutes
79 \$ /mois

800

minutes
99 \$ /mois

1500

minutes
159 \$ /mois

- Minutes utilisables en tout temps*
- Aucun contrat
- Pas de frais d'itinérance**
- Facturation à la seconde***
- Conférence à trois, Renvoi automatique et Appel en attente inclus

*En vigueur pour les appels locaux et vocaux au Canada seulement. **Seulement au Canada. ***Avec les forfaits numériques. Téléphone non compris. Taxes, services optionnels et autres frais (activation, accès mensuel au réseau, interurbain et temps d'antenne) en sus. Détails en magasin. Espace Bell^{MC} et Téléboutique^{MC} Bell sont des marques de commerce de Bell Canada. MC Marque de commerce de Bell Canada, utilisée en vertu d'une licence.


Bell
Mobilité

Bonne Fête nationale!

Le 24 juin, les vins A.O.C.
restent ouverts à la fête.



Les succursales de la SAQ sont fermées le 24 juin
mais vous pouvez vous procurer les 8 excellents vins d'Appellation d'Origine
Contrôlée dans la plupart des épiceries et dépanneurs du Québec.



*Recherchez simplement ce sceau,
gage d'une qualité supérieure.*



La modération a bien meilleur goût. **Educ**  **alcohol**



MAISON DES
DEPUIS 1922
FUTAILLES
Vins et Spiritueux

É D I T O R I A L

Le respect des lois

Au moment où le syndicat des infirmières décidait de reporter la grève illégale dont il menaçait les hôpitaux après y avoir eu recours deux fois en une même semaine, c'était au tour des ambulanciers de faire fi d'une ordonnance du Conseil des services essentiels. Celui-ci serait-il devenu inutile?

I

ly a quelques mois, c'était la CEQ qui transgressait une ordonnance du Conseil des services essentiels dans le but d'impressionner les candidats des trois partis politiques en campagne électorale. Qu'est-ce à dire? Que devant la détermination des syndiqués, seule l'opinion publique fait foi de la justesse des moyens de pression utilisés? Nenni. Le Québec est avant tout une société de droit et cette règle fondamentale de la vie en société civilisée doit être réaffirmée aussi souvent que nécessaire. En fait, c'est plutôt l'hésitation du gouvernement à faire appliquer la loi dans les situations critiques qui porte les organisations syndicales à succomber aux pressions de la frange la plus radicale de leur membership. À la suite de la menace de débrayage de la CEQ, l'automne dernier, le Conseil des services essentiels s'était



Jean-Robert Sansfaçon

prévalu de son droit d'intervention et, après avoir entendu les parties, il avait émis une ordonnance interdisant le débrayage. Comme on l'a vu par la suite, cela n'a pas suffi à convaincre les militants d'aller de l'avant. Pourtant, ce n'est que la semaine dernière, soit sept mois plus tard, que le Procureur général déposait les premières plaintes devant la Cour supérieure. S'ils sont reconnus coupables, les syndicats qui ont débrayé seront passibles d'une amende de 6250 \$ et chaque dirigeant, d'une amende de 130 \$. Ce qui est assez peu au regard de la gravité du geste, surtout quand on compare ces peines à celles qui pourraient être imposées aux infirmières: deux journées de salaire pour chaque journée de grève illégale et suspension du prélèvement à la source des cotisations par les employeurs.

Soit dit en passant, étant donné le rôle crucial et centralisé joué par les machines syndicales au moment de prendre une décision comme de faire la grève, les sanctions les plus justes et équitables sont précisément celles qui s'attaquent à la bureaucratie des organisations et qui épargnent les simples travailleurs. Ce qui est le cas de la suspension du prélèvement des cotisations à la source.

À la veille des grandes manœuvres dont on peut craindre le pire d'ici l'hiver prochain, un gouvernement éclairé serait donc bienvenu de faire respecter ses lois, sans acharnement mais avec rigueur, pour éviter les dérapages incontrôlés. Le Code du travail et les lois qui encadrent les relations ouvrières dans les secteurs public et parapublic sont suffisamment libéraux pour permettre aux syndiqués de faire connaître leurs revendications et de profiter d'un rapport de force raisonnable. Si des mécanismes restrictifs ont été ajoutés au fil des ans, rappelons-nous bien qu'ils n'ont pas pour but de brimer la liberté d'association ou d'expression des syndiqués mais de l'encadrer afin de protéger un autre droit jugé prioritaire, celui du public à recevoir des services essentiels à son bien-être. À partir du moment où des groupes refusent de se soumettre à certaines parties des lois qui leur déplaisent, il devient normal qu'ils en subissent les conséquences pénales ou financières, ce qu'ils savent fort bien. Sans une application juste et rigoureuse de ses propres lois, un gouvernement lance un message confus à ceux-là même à qui elles s'adressent. Ce qu'il importe d'éviter avec autant de vigilance que les gestes ou les déclarations intempestives susceptibles de jeter de l'huile sur le feu.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Le parti pris du CRTC

D

écidément, le monde change parfois d'une bien drôle de façon! La fréquence 690 AM, qui pendant des années a symbolisé ce qui se fait de mieux en radio accueillera désormais la station de radio située à l'autre extrémité du spectre. CKVL, qui depuis longtemps ne jugeait plus pertinent d'entretenir une salle de nouvelles, nous y offrira une programmation d'information continue la même où Radio-Canada voulait nous offrir ce service. Plutôt déroutante, cette décision du CRTC qui ne semble répondre à aucune logique. Sa décision, le CRTC ne l'a voulue que technique. CKVL avait une mauvaise fréquence accablée de problèmes de réception. Cela étant réglé, cette station pourra livrer une meilleure concurrence et ainsi «assurer une plus grande diversité des sources d'information à Montréal». Pas une seconde ne s'est-on posé la question de la qualité desdites sources d'information. L'aurait-on fait que l'on aurait été obligé d'y répondre et de choisir le projet de Radio-Canada qui s'imposait d'évidence. On a bien écouté Radio-Canada et CKVL présenter leurs projets de programmation, mais ce n'était que par politesse puisqu'on admet maintenant que le nouveau titulaire du 690 sera libre de changer sa programmation quand bon lui semblera. Étonnant!

Cette décision du CRTC, ajoutée à d'autres récentes, est révélatrice du changement de cap que cet organisme est en voie de réaliser en douce. Son parti pris en faveur d'une déréglementation, qui profitera d'abord au secteur privé, apparaît de plus en plus clairement. Cette décision, qui suit le rejet de toutes les demandes de Radio-Canada pour des canaux spécialisés, fait craindre le pire pour le renouvellement des licences de la société d'État qui, on le devine bien, s'accompagnera de multiples restrictions.

Certains pourront être d'accord avec la décision de favoriser aujourd'hui CKVL et demain la télévision privée. On peut en débattre, mais encore faudrait-il connaître les règles qui président à ce débat. Il serait temps que la présidente du CRTC, Françoise Bertrand, nous dise clairement où loge cet organisme et qu'elle défende, visière levée, ses orientations.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Un défilé pour qui?

L

e Comité des fêtes de la Saint-Jean pour Montréal a choisi cette année d'organiser un défilé nocturne. Sans dénigrer le travail des personnes qui se dévouent à l'organisation de ces fêtes, on nous permettra de douter de ce choix. D'abord parce qu'un défilé à 21h15, se terminant par un spectacle pyrotechnique (un autre!) à 23h30, voilà qui fera le bonheur des ados mais qui forcera les familles avec de jeunes enfants à rester chez elles. Or, comme on a déjà prévu une soirée de variétés pour ados et jeunes adultes demain, on aurait d'abord dû penser aux familles dans le cas du défilé.

Certains rétorqueront que des dizaines d'activités de quartier sont au programme pour demain, ce qui est juste mais ne remplacera pas le défilé comme activité de rassemblement populaire, multiethnique et familial. Sans parler du risque d'incidents regrettables comme c'est la coutume à Québec depuis quelques années lors de fêtes bien arrosées qui se terminent tard dans la nuit. Montréal a été épargné de tels événements au cours des récentes années et il est possible qu'à lui seul, le choix aussi incongru d'un trajet comme celui de la rue Notre-Dame vers l'est suffise à décourager les cerveaux les plus éméchés. N'empêche que deux activités regroupant une même clientèle deux soirs consécutifs, cela s'appelle tenter le diable.

J.-R. S.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THERIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFPET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

APRÈS OÙ EST CHARLIE?
Voici: OÙ EST BILL JOHNSON?



LETTRES

Les parasites urbains

La mise au point de Sylvain Auclair (*Le Devoir*, 1^{er} juin 1999) ne pouvait être plus juste. Non, Westmount n'est pas une ville. À mes yeux, comme plusieurs autres villes limitrophes ou enclavées (quelle aberration), Westmount est un parasite urbain. Une entité essentiellement égoïste et antisociale. Il n'y a que dans un pays d'analphabètes politiques que ce grossier phénomène peut être toléré. Imaginez deux secondes que le 16^e arrondissement de Paris s'érige en municipalité pour éviter de soutenir le 19^e et l'entretien du Champs-de-Mars... Impensable.

Montréalais depuis 1988 et technicien au service des travaux publics depuis 1990, je n'ai jamais dérogé à ce discours. Les parasites qui entourent Montréal ne sont même plus gênés. Ils ont convaincu les Montréalais, à travers le merveilleux monde des médias, que le problème de Montréal, ce sont les employés trop nombreux et trop payés. Mais en fait, où vivent-ils, ces haut-parleurs de la communication? Poser la question, c'est y répondre. Oh, bien sûr, la fonction publique de Montréal n'est pas un exemple d'efficacité, mais ce n'est pas vraiment mieux ailleurs. La différence, c'est que les villes parasites sont plus riches et entretiennent des infrastructures pratiquement neuves.

À l'opposé, certaines rues de Montréal sont plus achalandées qu'une autoroute. Il faut voir les axes nord-sud aux heures de pointe pour réaliser que des centaines de milliers de banlieusards épuisent nos infrastructures. Par endroits, le centre-ville offre des trottoirs de cinq à dix mètres de large. Les infrastructures touristiques, culturelles, industrielles et de transport lourd sont essentiellement entretenues par

la Ville parasitée. Pour ajouter la cerise au pudding chômeur, Montréal accueille les voyous de banlieue en mal de vie familiale et d'encadrement. Et dire que ces gens se sont sauvés en banlieue pour offrir une qualité de vie aux enfants. Que d'hypocrisie!

Pour conclure, chers parasites de Westmount ou d'Outremont, quand vous êtes à Londres ou à Paris, dites-vous aux étrangers que vous êtes de Montréal ou de cette obscure banlieue opportuniste?

L'arnaque a assez duré!
François Gosselin
Montréal, 2 juin 1999

Les enfants mal nourris

Tous les médias ont rapporté les tragiques événements dans les écoles de Littleton et de Taber. Même le petit village de Saint-Paul-de-Montminy a eu son heure de notoriété dont il se serait bien passé, sans doute.

Il y a cependant une autre situation qui, si elle ne fait pas souvent les manchettes, est tout aussi déolante: celle des enfants qui ne mangent pas assez parce que la famille où ils sont nés vit dans la pauvreté. Ces enfants ne peuvent pas se développer comme ils le devraient parce qu'ils ont faim et qu'ils ne reçoivent pas assez de stimulation. Au Québec et au Canada, un enfant sur cinq est privé du minimum décent.

Notre attitude, en tant que société, a toujours été de gérer les problèmes sociaux de cet ordre en nous attaquant à leurs manifestations les plus criantes plutôt qu'à leurs racines profondes. Le gouvernement du Québec a mis en place, dernièrement, un programme de soutien à certains parents qui ont des enfants en garderie et je tiens à le féliciter de ce travail

de pionnier. Il paraît d'autant plus important que nombre d'études récentes ont démontré que les expériences vécues au cours des six premières années de la vie peuvent avoir une influence déterminante sur le développement futur d'un enfant.

Les députés de la Chambre des communes ont adopté, le 25 mai, une motion pour encourager le gouvernement fédéral à adopter un programme de type Headstart, justement pour assurer un bon départ à des enfants de huit ans et moins. De tels programmes existent depuis plusieurs années au Canada et aux États-Unis. Ils s'adressent aux parents et aux enfants et visent à leur donner des notions essentielles sur l'alimentation, la discipline, la stimulation de l'enfant, etc., le tout dans un environnement rassurant et attentionné. Le but de ces programmes est de faire en sorte que l'enfant arrive à l'école prêt et disposé à apprendre.

Dans les collectivités où un programme Headstart a fonctionné, non seulement ces objectifs ont-ils été atteints, mais les enfants qui ont participé étaient 33 % plus nombreux à terminer le secondaire et 25 % moins susceptibles d'échouer une année scolaire ou de connaître une grossesse à l'adolescence. L'expérience du programme à Hawaï a permis de réduire la violence contre les enfants. Le programme permet aussi des économies, selon l'étude, situées entre 4,75 \$ et 7 \$ par dollar investi.

Je demande à la ministre de la Santé de continuer son bon travail en faveur des enfants et d'organiser la mise en place au Québec d'un programme de type Headstart pour aider les enfants en leur assurant un bon départ dans la vie.

Pierre Poulin
Hull, juin 1999

LIBRE OPINION

Pour une nouvelle Révolution tranquille

PIERRE S. PETTIGREW
Ministre du Développement des ressources
humaines du Canada

À l'occasion de la dernière Saint-Jean du siècle, constatons que le Québec dispose d'atouts incomparables. Il lui est donc possible d'envisager l'avenir avec un optimisme enviable. Richard Martineau soutient que «le Québec est un laboratoire fascinant (...), la bande-annonce du film à venir», et rappelle à juste titre les propos de Bernard-Henri Lévy: «Toutes les terres de confins sont des terres riches, des terres où l'on réfléchit plus vite qu'ailleurs; où les intelligences sont extrêmement affûtées, où les cultures non seulement cohabitent mais se télescopent les unes les autres. Les communautés qui doutent, les communautés fragiles, les communautés qui ont à se mobiliser pour exister sont des communautés où la culture est plus féconde qu'ailleurs» (J. Godbout et R. Martineau, *Le Buffet*, Boréal, 1998, page 112).

Le débat sur notre devenir national, en particulier, nous a permis, depuis trente ans, de réfléchir à des questions qui occupent présentement le cœur des enjeux économiques et politiques.

À quoi rime la souveraineté nationale dans un monde de flux financiers transnationaux? Quel rôle, s'il lui en reste, l'État traditionnel peut-il encore exercer en cette période intense de mondialisation? Dans un monde aux frontières de plus en plus perméables, comment concevoir les liens entre les divers gouvernements? Pendant que se développent massivement des réseaux transnationaux, quelle place faire à l'individu? En quoi consistent les défis les plus importants que nous réserve l'arrivée du prochain millénaire? Voilà des questions incontournables auxquelles le Québec est en mesure d'apporter des réponses que son expérience rend uniques.

Le Québec vit à la charnière de deux mondes politiques. Le premier, celui d'hier, c'est le monde traditionnel des États. L'État s'y identifie fortement à un territoire circonscrit où il exerce une souveraineté pleine et entière. Par l'exercice d'une telle autorité territoriale, l'État a consolidé ce

qu'on a pris l'habitude d'appeler l'identité nationale. Dans le cas de ce monde, c'est un pouvoir gouvernemental vertical qui s'applique, de haut en bas, sur l'ensemble des sujets nationaux, qu'ils soient individuels ou corporatistes.

Le second monde politique, en pleine émergence, celui de demain, c'est le monde transnational. Les corps financiers, industriels, culturels, charitables, bénévoles et autres s'y affranchissent de plus en plus des cadres territoriaux habituels. Dans le cas de ce monde, on a affaire à une multitude de centres d'influence qui cherchent à orienter les interventions de ces organismes, leurs valeurs, leurs objectifs. À l'autorité verticale et inévitable de l'État a ainsi succédé, dans ce monde nouveau, un réseau transnational complexe de flux financiers, un chassé-croisé mondial d'opinions, écologiques par exemple, qui s'expriment dans des mouvements de plus en plus puissants, bref un ensemble sans précédent d'échanges variés rendus possibles en raison des technologies de communication et d'information.

Désormais, aucun projet politique réaliste ne peut ignorer la cohabitation de ces deux mondes. Car une transition de cette nature s'étale forcément sur de longues périodes. À travers le débat sur la souveraineté politique, nous avons appris que la façon traditionnelle de voir les choses est maintenant désuète. Et ce n'est pas un hasard si les Québécois ont exprimé si fortement un appui prémonitoire à l'Accord de libre-échange.

Autant la Révolution tranquille a permis au Québec de parcourir un bout de chemin nécessaire en recourant aux leviers de l'État qui étaient alors les leviers appropriés, autant une nouvelle Révolution tranquille doit permettre au Québec, et surtout aux Québécois, de s'ajuster au contexte actuel en tenant compte de l'importance accrue et toujours croissante de réseaux transnationaux. De même que la Révolution tranquille a permis à la collectivité de prendre certains virages alors indispensables, de même une nouvelle Révolution tranquille doit permettre à chaque individu de s'épanouir dans un contexte de mondialisation qui, autrement, risque

de tout asservir aux impératifs économiques.

Le Québec présente déjà plusieurs des caractères d'une société véritablement postmoderne. Il refuse avec raison de se laisser confiner, par un marché réducteur, à des fonctions de consommation et de production. Pour des motifs culturels notamment, il résiste à cette tendance déshumanisante. En même temps, il évite le danger du repli sur soi et, à l'instar de son ouverture économique au libre-échange, il développe avec l'extérieur des liens qu'illustrent à merveille ses nombreux artistes de renommée mondiale.

Ces ferments prometteurs permettront au Québec de répéter son exploit des années 60. Tout comme, en ce temps-là, il a su rompre avec son passé et se transformer pour s'adapter à une nouvelle donne, il dispose à l'heure actuelle des moyens d'établir une nouvelle synthèse entre l'intérêt général, celui de la société québécoise, et l'intérêt particulier, celui qui représentent les projets personnels des Québécois. Cette synthèse réunira des traits spécialement avantageux.

Sur le plan des personnes, elle visera l'épanouissement de chacun dans la société. Sur le plan social, elle visera la suppression de l'exclusion dont les plus faibles sont trop souvent victimes. Sur le plan politique, elle visera l'établissement de liens de coopération qui sauront échapper aux servitudes des partages artificiels de compétence pour se mettre au service du bien-être intégral des citoyens. Sur le plan économique, elle visera la promotion de tous et chacun ainsi que de leurs projets.

La nouvelle Révolution tranquille dont le Québec est capable consistera à dépasser la première, car la mainmise universelle de l'État ne répond plus aux exigences présentes, pour s'engager sur la voie stimulante des projets individuels et collectifs qui inspirent les jeunes parce qu'ils vont dans le sens de l'avenir, c'est-à-dire dans le sens de la confiance et de la coopération plutôt que dans le sens de la méfiance et de la crainte.

Les Québécois ont des choix d'avenir à faire. C'est un défi à notre mesure.

IDÉES

Patrimoine culturel

De l'ancrage territorial à l'affirmation identitaire

Où se trouve le feu sacré? La raison d'État? Le guide? La pensée? La philosophie de la conservation?

MARCEL JUNIUS
Fondateur de l'Organisation
des villes du patrimoine mondial
Ancien président de la Commission
des biens culturels du Québec
Premier d'une série de deux articles

Si peu de place a été accordé au patrimoine culturel, le dernier budget du gouvernement du Québec annonce tout de même des crédits importants pour la conservation du patrimoine religieux. Ceci doit être applaudi, avec toutefois une mise en garde sur sa distribution. La priorité devrait être portée sur les biens culturels classés et recevoir une allocation financière conséquente en regard de leur statut.

Le gouvernement accorde une grande importance à la solidarité, à la cohésion et à la volonté de bien faire les choses qui sont à l'avantage du Québec. Ces exhortations habillent fort bien le patrimoine culturel qui, à l'heure actuelle, se cherche encore une niche après plus d'un quart de siècle d'existence, ponctué tour à tour d'une grande motivation suivie d'une valse-hésitation et enfin d'incertitudes.

Le gouvernement et l'ensemble des parlementaires doivent reconnaître que le patrimoine culturel, mobilier et immobilier, laïc et religieux, est un point de référence capital. Par son appropriation au sol national et dans son rôle de dépositaire des archives du génie de nos prédécesseurs, le patrimoine culturel du Québec est un élément déterminant de notre identité. Il en est un point d'ancrage majeur.

De quelques antécédents
Une image, d'abord. On sait que les financiers sont des gens prompts et clairvoyants. Ils n'aiment pas le patrimoine dormant. Ils le préfèrent actif, travaillant. Mieux encore, rentable. À quelques nuances près, ce portrait est tout le contraire de ce qui advient du patrimoine culturel du Québec.

Bien que jouant dans des environnements différents, le patrimoine culturel, mobilier et immobilier des Québécois, qui devrait être protégé en vertu des dispositions de la Loi sur les biens culturels, dort d'un sommeil profond. Une vraie léthargie. Le patrimoine culturel protégé, par son ins-

cription au registre des biens culturels, est méconnu, voire ignoré en ce qui touche son état de conservation.

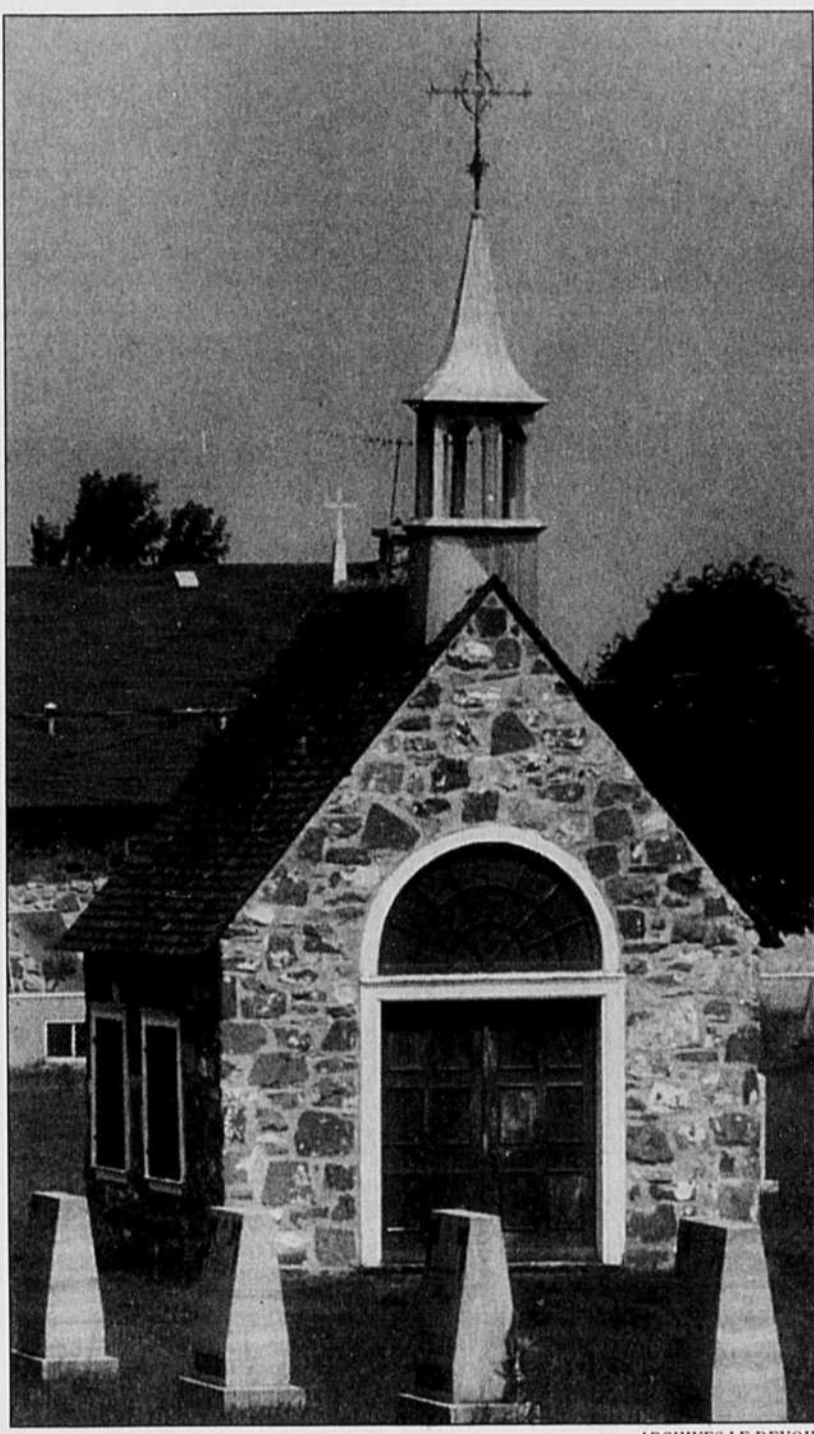
Les indices de cet assoupissement et les marques d'un effilolement continu de l'intérêt de l'État à l'endroit des biens culturels sont connus. Depuis quelques années, le qualificatif personnalisant l'administration chargée de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel a été gommé de l'organigramme du ministère. Après l'enthousiasme des années 70 est apparue, bien malheureusement, une démobilité du patrimoine. Les modes passent mais la profondeur de l'action de l'État n'a pas à se plier aux fantaisies du jour.

Aujourd'hui, les tâches de la gestion et de la planification stratégique du patrimoine culturel sont noyées dans un large tout coiffé par un anonymat non imputable. La gestion du patrimoine, que l'on n'ose pas appeler par son nom, est dévolue à un groupe chargé des régions. Dans cet environnement, les fonctionnaires font ce qu'ils peuvent. Mais où se trouve le feu sacré? La raison d'État? Le guide? La pensée? La philosophie de la conservation?

D'autres signes sont préoccupants. On a observé la disparition progressive des grandes entreprises que furent les inventaires thématiques, le macro-inventaire, la couverture aérienne raffinée, le projet du répertoire des biens culturels classés et annotés attestant de l'état physique de conservation, des contributions financières déjà allouées, des permis accordés et de la nature de ceux-ci. On est en droit de s'interroger sur ces abandons ou cette relâche. Dans la colonne des portés disparus, notons le démantèlement du Centre de documentation du patrimoine, mis sur pied en 1974 par une poignée de fonctionnaires compétents et enthousiastes.

D'une tenue scientifique rigoureuse, le volume imposant des documents recueillis a constitué un instrument de savoir sur l'archéologie, l'éthnologie, l'architecture, l'urbanisme, les monuments historiques, entre autres, documentés par des cartes, des plans et de la littérature. Ce corpus fabuleux serait aujourd'hui encore plus utile en étant porté dans Internet comme instrument de connaissance facilement accessible. Ce centre a été mutilé, morcelé, dispersé, alors qu'il était source d'inspiration. Qu'en reste-t-il? Un souvenir.

De ce qui précède, on pourrait croire que la machine ne marche plus. Rien n'est plus faux. Au plus, elle est rouillée



ARCHIVES LE DEVOIR
Bien que jouant dans des environnements différents, le patrimoine culturel, mobilier et immobilier des Québécois, qui devrait être protégé en vertu des dispositions de la Loi sur les biens culturels, dort d'un sommeil profond.

quelque peu, mais elle fonctionne. Les preuves sont là, les voilà. Le nouveau Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec se présente comme un outil informatique fort convaincant. Il renseignera par Internet ceux qui souhaitent connaître les différents

biens classés par l'État. Mais cette dernière innovation ne donne pas une image complète et détaillée capable d'apporter une connaissance approfondie de ce que contient le patrimoine.

Fort heureusement, on sent que des énergies nouvelles sont à l'œuvre.

Citons les expériences portant sur la proposition architecturale dans la commande publique. Par sa politique d'incitation pour le concours d'architecture, le ministère s'est attaqué de plein front, avec détermination, au patrimoine de demain. C'est un bon choix. La machine est maintenant bien rodée et la décision de créer une direction de l'architecture ne fait que renforcer notre opinion.

Il faudra aussi concilier architecture nouvelle et patrimoine historique. Cela n'est pas de tout repos, et ce débat, déjà ancien, devrait faire l'objet d'une réflexion sur les réalisations à l'étranger. De bons exemples, il y en a, qu'on s'en serve et qu'on en tire les leçons. L'architecture nouvelle est un signe de jeunesse pour notre pays. Elle exprime un dynamisme et la foi dans l'avenir. Cela est vérifié dans les pays ou les régions où elle s'épanouit avec force.

Voyons l'art urbain qui se crée et qui se vit à Barcelone. Le culte pour une architecture novatrice a fait de la capitale de la Catalogne la référence universelle du renouveau. Tournons-nous vers Glasgow et prenons à témoin la réinvention de l'architecture écossaise qui, tout en respectant le monument ancien, poursuit sa trajectoire par la nouveauté, comme une valeur ajoutée.

Le ministre de la Culture et des Communications peut en faire autant en créant les conditions favorables pour une architecture de qualité, complément du patrimoine historique. Tout cela est bien amorcé, il faut poursuivre. L'annonce de la mise sur pied d'un groupe-conseil sur la politique du patrimoine par la ministre Agnès Maltais est de bon augure.

Une lacune grave

Pourtant, d'autres indices sont inscrits dans la colonne des déficits. Celui-ci est particulièrement navrant puisqu'il s'agit de la panne sèche du classement des biens culturels. Elle illustre un retard affligeant dans la définition d'une conscience nationale. Celle-ci repose sur des valeurs culturelles émanant de faits et d'événements ayant jalonné le parcours du Québec depuis près de 400 ans.

L'État et ses organismes, en plus, bien entendu, des établissements d'enseignement, du primaire à l'université, peuvent se servir de ces exemples pour construire notre identité. Cette fois, n'accusons pas les autres, nous sommes tous responsables.

Le traité Murray et les historiens

Au banc des accusés

WELLIE PICARD
Grand chef
de la nation huronne-wendat

MICHEL BASTIEN
Avocat au Conseil
de la nation huronne-wendat

JEAN TANGUAY
Historien agissant à titre
de consultant auprès du Conseil
de la nation huronne-wendat

Depuis quelques années, les membres de la communauté huronne-wendat, résidant en majeure partie dans la communauté de Wendake située au nord-ouest de la ville de Québec, ont beaucoup fait parler d'eux par une certaine chapelle d'historiens. Cette dernière, à laquelle siège sans contredit le sérenissime historien Denis Vaugeois, prétend que le traité Murray, reconnu par la Cour d'appel du Québec en 1987 dans la cause Régent G. Sioui et al., n'en est pas un et qu'il s'agit plutôt d'un simple «laissez-passer».

MM. Nelson-Martin Dawson et Eric Tremblay (Le Devoir, 30 mai) ont adhéré publiquement à la thèse de Vaugeois. Nous sommes fort surpris de leurs propos, notamment lorsqu'ils affirment d'une façon quasi solennelle que «l'historien doit être vigilant et remettre continuellement en question la pertinence des concepts qu'il emprunte».

Malgré ce vœu pieux, ces mêmes auteurs se permettent de qualifier le

traité Murray de simple billet de «laissez-passer», et ce, sans amener le moindre argument. Nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'une belle démonstration de leur capacité à œuvrer dans ce qu'ils appellent le «tordage de la pensée historique».

Depuis le jugement Sioui, aucun historien n'a pu défaire les arguments sur lesquels la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada se sont fondées pour conclure à l'existence d'un traité.

Le tribunal a qualifié ledit document de «traité» pour trois raisons majeures: premièrement, il y est clairement mentionné que les Hurons se sont présentés devant le général Murray pour faire la paix; deuxièmement, les juges ont considéré qu'un simple «laissez-passer» ne saurait contenir de garanties quant à la liberté de commerce, de religion et de coutume; enfin, la Cour d'appel a fait valoir que le journal personnel du capitaine John Knox, qui servait le général Murray le 6 septembre 1760, rapporte que la convention survenue la journée précédente fut qualifiée de «*treaty*».

Plusieurs autres arguments pourraient également être avancés pour conclure à l'existence d'un traité, dont l'intention de créer des obligations d'une partie vis-à-vis l'autre (la réciprocité). Autrement dit, en retour de

leur pacification, les Hurons se voient reconnaître les droits mentionnés précédemment.

L'article de MM. Dawson et Tremblay n'ajoute rien de neuf à la position défendue par le procureur général du Québec en 1987. De plus, les auteurs font totalement abstraction du fonctionnement de notre système juridique. Devant un tribunal, sous réserve de quelques règles de procédure, les parties ont toute la latitude possible pour faire comparaître tous les témoins experts qu'elles estiment nécessaires, notamment des historiens.

Ce faisant, les tribunaux n'inventent ou ne réinventent pas l'histoire, ils choisissent plutôt généralement, entre les versions qui leur sont présentées, celle qui semble le mieux traduire les réalités d'un autre temps.

Les historiens qui se présentent devant les cours de justice ont, pour la plupart, la ferme conviction que leur interprétation de l'histoire est juste. Ils doivent généralement bien appuyer leurs propos en déposant devant la cour une série de documents tirés des archives publiques. Il s'agit d'une démarche scientifique qui n'a rien de bien originale puisqu'elle est propre à la recherche universitaire et s'expose également lors de colloques ou par le moyen de publications. En ce sens,

l'histoire et les historiens ne manipulent pas la justice, ils ne font que rendre compte des résultats de leurs recherches, et ce, en tentant d'être le plus objectifs possible.

À l'opposé de Dawson et Tremblay, nous croyons que le rapprochement de l'histoire et du droit a été bénéfique pour les deux disciplines. A bien des égards, les dossiers de cours ont amené plusieurs historiens professionnels à approfondir davantage l'histoire des premiers habitants du pays et ainsi mieux comprendre les rapports que ceux-ci ont entretenus avec les autorités françaises puis britanniques.

Il n'y a pas si longtemps encore, les ouvrages historiques sur les Amérindiens étaient à peu près inexistant dans les rayons des bibliothèques. Nous avons bien lu les descriptions des scènes de torture infligées aux missionnaires jésuites et dont les manuels scolaires faisaient grand cas, mais c'est à peu près tout. Heureusement, depuis quelques décennies, les autochtones ont droit à une histoire plus objective où ils n'apparaissent plus simplement comme de bons ou de mauvais «sauvages» mais plutôt comme des acteurs qui ont défendu leurs propres intérêts et ceux de leurs alliés.

Ce faisant, nous comprenons de mieux en mieux l'importance économique et militaire, surtout, des nations «domiciliées» de la vallée du Saint-Laurent dont faisait partie les Hurons de Lorette. Nous invitons donc MM. Dawson et Tremblay à consulter davantage ces études historiques, notamment celle de D. Delage, A. Beaulieu,

J.-P. Sawaya, H. Stones et bien d'autres.

Enfin, en ce qui concerne la terminologie employée aujourd'hui pour décrire les populations amérindiennes des siècles passés, nous ne pouvons comprendre dans quelle mesure l'emploi du terme «sauvage» plutôt que celui d'«Amérindien» peut davantage nous permettre de «saisir avec un minimum de justesse la réalité coloniale». Nous nous interrogeons également lorsque Dawson et Tremblay prétendent qu'«on ne peut davantage construire la même histoire sur des «sauvages» ou sur des «Amérindiens»».

Les auteurs semblent tenir pour acquis que la signification du terme n'a pas évolué au cours des siècles et, ce faisant, ils transposent sa consonance péjorative actuelle à la réalité coloniale. Si tel est le cas, il s'agit d'une aberration.

Il nous semble important de préciser que le terme «sauvage», tel qu'employé jusqu'à la fin du XIX^e siècle, avait une charge négative à peu près inexistant puisque il désignait les «naturels» du pays, c'est-à-dire ceux qui habitent la forêt et y vivent en toute liberté. D'ailleurs, la correspondance du XIX^e siècle prouve que le terme «sauvage» était couramment utilisé par les Amérindiens pour se qualifier les uns les autres. Il était ainsi habituel pour eux d'employer la formule «les sauvages d'une telle nation ou d'un tel village».

Nous sommes donc loin du «maudit sauvage», une expression à la fois négative et porteuse des pires stéréotypes à l'endroit des Amérindiens.

Démissions au Royal Victoria

Le péché statistique

En démissionnant de notre pratique de la médecine d'urgence à l'hôpital Royal Victoria, décision qui sera en vigueur le 1er septembre prochain, nous avons fait un geste radical et nous en sommes pleinement conscients. C'est avec regret que nous l'avons fait. Ceci dit, c'est l'absurdité d'un système qui nous y a poussés.

Mettons d'abord une chose au clair: nous n'avons retiré aucun avantage pécuniaire de notre façon de pratiquer notre profession. Notre revenu est dans la moyenne des urgentologues de la région de Montréal. Ceci doit être clairement compris. Malheureusement, cette réalité n'a aucune importance aux yeux des statisticiens de la RAMQ.

Sommes-nous coupables d'avoir enfreint le profil de facturation statistique de la RAMQ? Oui, nous plaçons coupables! Nous avons commis, ô horreur, le péché statistique. Nous avons statistiquement facturé trop d'exams «complets majeurs», ceux-ci n'étant, selon la RAMQ, «pas toujours requis au point de vue médical et par conséquent fournis plus fréquemment que nécessaire» (Lettre du 31 mars 1999 du président-directeur général p.i. de la RAMQ, Pierre Houde). De quelle logique se sert-on lorsque l'on met sur le même pied statistiques et nécessité médicale?

Dans une lettre du 27 mai dernier, que les chefs des urgences du Grand Montréal faisaient parvenir à la ministre Pauline Marois, il est écrit: «Nous nous inquiétons du fait que la RAMQ se base sur des données statistiques de facturation pour justifier ce qui est «médicalement requis». Suite à ces enquêtes, les médecins se sentent intimidés et incités à limiter leurs interventions auprès de patients, dans un contexte où la qualité est déjà fortement remise en question par les récents rapports des coroners.»

Comment se fait-il qu'en effectuant des examens plus dispendieux, nos revenus demeurent moyens? Autrement dit, comment réconcilier un examen plus dispendieux et un coût moyen par patient? La réponse devient évidente lorsque l'on regarde le «menu» de facturation de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la possibilité de facturer plusieurs examens par patient. Ce n'est pas notre cas; au Royal Vic, le nombre d'exams par patient est inférieur à la moyenne.

Non, il n'y a pas eu surfacturation. La globalité de nos revenus le démontre clairement. Mais cela est sans importance pour les gardiens du dogme statistique. Quel préjudice financier subit la RAMQ dans cette affaire? Quel préjudice financier subissons-nous? La perte potentielle d'environ la moitié de nos revenus pour les années 1996, 1997 et 1998.

Avons-nous réagi de façon «prématurée» en démissionnant alors que le Comité de révision de la RAMQ n'a pas entendu notre cause? Non, car le Comité de révision fondera son jugement sur des données statistiques et, au jeu de la statistique, nous sommes perdants. De plus, le Comité de révision n'est pas un comité de pairs puisque ce ne sont pas des urgentologues qui y siègent. Nous ne pouvons pratiquer la médecine d'urgence en étant considérés comme des ennemis du bien public. Nous méritons mieux que cela.

Pourquoi alerter l'opinion publique à cette situation? Tous les intervenants de la santé sont au courant de notre situation depuis longtemps. Nous ne voulons cependant pas partager nos états d'âme avec le public car nous avons une décision à prendre, lourde de conséquences pour notre avenir. Une fois cette décision prise, nous avons estimé que le public avait le droit de savoir pourquoi.

Qui perd? La population; le Centre hospitalier de l'université McGill; la pratique et l'enseignement de la médecine d'urgence au Québec; nous qui aimons notre profession, notre pratique de l'excellence médicale, nos collègues et notre hôpital. Nous avons fait un choix de carrière, nous pratiquons la médecine d'urgence. Forts en médecine d'urgence, faibles en statistiques.

Qui gagne? Les statisticiens de la RAMQ. Bravo.

Les signataires

Les docteurs Marc Béique, Bruno Bernardin, Marco Charneau, Scott Delaney, Kenneth Doyle, Robert Drummond, Robert Foxford, François Gilbert, John Ross Guy, Martin Laliberté, Georges Lévesque, Richard May, Patrick Melançon, Arthur Ryder, Glen Scheiner, Hal Mitchell Shulman, Cynthia Stolovitz, James C. Welch, Lorne Martin Wiesensfeld, médecins urgentologues de l'hôpital Royal Victoria.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Fédic, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Pare (santé), Jean Pichette (justice); Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (reluctes); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Émile Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanche-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Corneils, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRIVAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelynne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Becterc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR ACTUALITÉS

QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

de au gouvernement de faire en sorte que les citoyens «paient pour les services qu'ils reçoivent et, éventuellement, soient compensés pour ceux qu'ils n'ont pas». Le maire L'Allier prétend que la ministre Harel doit agir rapidement puisque le temps est aux «décisions» et à «l'action».

Son modèle de «deux rives, deux villes» proposé pour Québec serait complété au sein de la CUQ (Communauté urbaine de Québec) par la participation de deux autres territoires, celui de la Jacques-Cartier, au nord de la capitale, ainsi que celui de Beauport et de l'île d'Orléans, à l'est de Québec. Cette CUQ élargie serait plus grande et recevrait de nouvelles responsabilités: évaluation, développement économique, tourisme et relations internationales, entre autres.

Conscient des réactions négatives que provoquerait inévitablement son projet chez les élus municipaux de la CUQ, le maire de Québec a prévu les coups hier en portant le premier uppercut aux opposants des fusions.

«S'il y a des maires qui disent: "non, ça ne m'intéresse pas parce que je suis content de ne pas payer mon billet d'autobus et de voyager gratis" [...], ils pourront l'exprimer. Le débat aura lieu, mais il sera de courte durée parce que le gouvernement n'a pas des années devant lui.»

M. L'Allier milite également en faveur d'un fonds de développement régional où seraient versés 100 % des en-lieux de taxes que le gouvernement doit payer aux municipalités pour les équipements du réseau de la santé et de l'éducation.

Le maire de Québec pense que le gouvernement Bouchard doit aller d'une véritable réforme par l'implantation d'une politique urbaine et en évitant «des changements mineurs donnant l'impression d'une réforme». Il insiste pour que le gouvernement n'hésite pas, ne recule pas et aille même plus loin, éventuellement, si la solution proposée pour Québec s'avérait inadéquate à l'usage.

M. L'Allier aurait sans doute préféré que Québec finisse par englober les 13 villes de la région métropolitaine, mais

selon lui, «le gouvernement n'aura pas l'énergie nécessaire pour franchir l'ensemble des obstacles que suppose dans un court délai la réalisation d'une ville unique».

Réactions

La proposition du maire de Québec n'a évidemment pas eu l'heur de plaire aux élus municipaux des banlieues environnantes. La mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, fulminait hier après-midi contre ce «chantage» et cette tentative de «hold-up» à quelques minutes d'une réunion de la CUQ où elle devait rencontrer, notamment, son homologue de Québec.

«C'est révoltant, a-t-elle déclaré lors d'un entretien téléphonique. C'est agir avec le mépris le plus total des maires de la région. C'est comme dire: "je regarde ce qu'il y a dans ton assiette et ça me tente." [...] Je suis écœurée de me faire servir ce discours de l'équité fiscale. J'en ai assez d'être obligée de me battre contre ça.»

Mme Boucher insiste pour dire que le taux de taxes de la ville de Québec est acceptable par rapport à l'ensemble

de la province. Selon elle, Sainte-Foy est toujours prête à discuter d'ententes régionales, comme elle l'a fait pour la police, les pompiers et la gestion de l'eau, mais il est hors de question de se laisser imposer une fusion dont les citoyens ne veulent pas.

Maire d'une ville un peu moins fortunée que Sainte-Foy, Charlesbourg, et ancien président de l'UMQ (Union des municipalités du Québec), Ralph Mercier tient un discours moins radical mais il trouvait déjà hier «un peu étrange» la proposition du maire L'Allier, qui «ressemble finalement à celle du maire Bourque».

«Le premier touché par les réformes va être le citoyen. C'est à lui qu'il faudra penser quand on analysera plus à fond cette proposition.»

Il souligne aussi l'existence d'ententes intermunicipales qui satisfont pleinement les élus locaux. Il ajoute que les villes de la périphérie, hors Québec et Sainte-Foy (cette dernière ne siège plus à l'UMQ), se parlent entre elles et pourraient éventuellement faire front commun pour, justement, favoriser leurs intérêts communs.

Coalition Québec espère une augmentation de l'appui fédéral

JEAN DION
LE DEVOIR

Coalition Québec comptera d'abord sur une hausse du budget du ministère du Patrimoine canadien dévolu aux organismes linguistiques minoritaires pour se financer. Cette hypothèse est du reste plus plausible qu'un fractionnement de la subvention annuelle de plus de 900 000 \$ attribuée à Alliance Québec, selon le porte-parole de la coalition, Harold Chorney.

«Il sera délicat pour Ottawa de trancher là-dedans. Il est donc plus logique que l'enveloppe globale soit augmentée, surtout que les anglophones du Québec reçoivent proportionnellement moins que les francophones des autres provinces», a indiqué hier M. Chorney, qui participait en compagnie d'une trentaine de supporters à une réception dans un bar de la rue Crescent «pour célébrer l'été».

Il a toutefois refusé de préciser la somme qu'espérait l'organisme, se contentant d'évoquer «un montant significatif». Coalition Québec vise une subvention pour l'an 2000, puis le budget de 1999 a déjà été entièrement alloué.

Le nouveau groupe de défense des intérêts des anglophones, fondé par des dirigeants dissidents d'Alliance Québec «modérés» opposés aux méthodes et à la plateforme de son président William Johnson — M. Chorney emploie l'expression «anglophones raisonnables» —, verra officiellement le jour bientôt. Une demande d'enregistrement à titre d'organisme sans but lucratif a été soumise la semaine dernière, et la réponse de Revenu Québec est attendue au cours des prochains jours.

Coalition Québec, dont M. Johnson répète souvent que ses membres fondateurs sont «décollés de la base» et ne réussiront jamais à récolter des appuis importants, affirme compter actuellement entre 400 et 500 sympathisants, et M. Chorney s'est fixé comme objectif de faire passer les effectifs à 1000 à moyen terme. Il est toutefois conscient que «ce ne sera pas facile: il est toujours difficile de bâtir un groupe à partir de zéro».

Le groupe n'a cependant pas perdu son temps. Ses dirigeants ont déjà rencontré la ministre responsable du dossier linguistique, Louise Beaudoin, et la présidente du Conseil de la langue française, Nadia Assimopoulos, afin de les sensibiliser à divers dossiers (affichage dans une langue tierce, francisation des raisons sociales) et les inciter à consulter les communautés touchées avant de prendre des décisions. «Nous privilégions les conversations face à face aux coups d'éclat et à l'approche d'affrontement qu'affectionne M. Johnson. Nous croyons que nos droits sont mieux défendus comme ça», a dit M. Chorney lors d'un entretien avec *Le Devoir*. L'accueil favorable réservé par Mme Beaudoin à la coalition n'a d'ailleurs pas manqué de soulever les railleries lors du dernier congrès d'Alliance Québec, à la fin de mai.

Après la pause estivale, Coalition Québec tiendra une campagne de membership et de financement à l'automne.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Michel Crête, président de Loto-Québec, a assisté hier à l'ouverture du Manoir Richelieu en compagnie de Lucien Bouchard.

MANOIR

SUITE DE LA PAGE 1

dernier à la rénovation et à l'agrandissement du Manoir Richelieu, la construction d'un nouvelle salle de congrès pouvant accueillir 800 personnes et l'érection d'un stationnement et d'un centre de conditionnement physique. Abrité dans un bâtiment adjacent, l'aire de jeu du casino de Charlevoix a triplé, le nombre de places de jeu est passé de 340 à 970 et on compte 780 machines à sous, comparativement à 227 avant les travaux.

Loto-Québec partage les revenus du casino, comme elle participe aux bénéfices moins substantiels, faut-il l'admettre, de l'hôtel. D'ici trois à cinq ans, la société d'État, qui récoltait des bénéfices de cinq millions par année du casino de Charlevoix, en touchera le double. Loto-Québec encaissera entre 8,5 et 10,5 millions par année de l'opération, soit la moitié des 12 à 15 % du montant total investi de 140 millions. Si on tient compte de son investissement de 70 millions et qu'on retranche les profits qu'elle réalisait auparavant, Loto-Québec affichera en réalité un rendement oscillant entre 5 % et 7,8 %.

Selon le plan d'affaires de la société en commandite, le chiffre d'affaires de l'ensemble s'élèvera à 55 millions, dont 33 millions proviendront du casino. Évidemment, la marge bénéficiaire de cette activité est très élevée. La rénovation de l'hôtel au coût de 80

millions ne serait pas viable sans les revenus du jeu, a reconnu le président-directeur général de Loto-Québec, Michel Crête.

Les partenaires de Loto-Québec, le Fonds de solidarité et CP, encaisseront quant à eux le plein rendement sur leur investissement. A part ces revenus, la chaîne hôtelière peut aussi compter sur les revenus provenant du contrat de gestion du Manoir Richelieu dont les termes n'ont pas été dévoilés hier.

Au cours des prochaines années, le Manoir Richelieu entend faire «un renversement de sa clientèle», a dit M. Crête. La proportion de la clientèle qui est québécoise passera de 70 % à 30 % et la proportion de la clientèle étrangère fera l'inverse. On veut faire en sorte que le Manoir Richelieu soit occupé pendant les quatre saisons. «C'est le phénix qui renaît de ses cendres», a dit Philippe Borel, vice-président régional des Hôtels Canadien Pacifique, «la renaissance d'un grand hôtel de villégiature internationale». Le taux d'occupation visé est de «70 à 72 %», a-t-il précisé, contre un maximum de 45 % dans le passé.

L'expansion internationale des Hôtels CP sera un atout pour attirer une clientèle étrangère au Manoir Richelieu, qui fête ses 100 ans cette année. CP a fait plusieurs acquisitions au cours des deux dernières années et le nombre d'hôtels que la chaîne possède est passé de 28 à 67, dont le prestigieux hôtel Plaza à New York.

DUCEPPE «J'essaie d'être moi-même et je me sens mieux»

SUITE DE LA PAGE 1

toi. Prends ça tranquillement, persévère, fais le travail que tu as à faire et reviens à ce que tu étais.»

Ce n'est pas aussi simple. Publiquement, il demeure cassant, sur la défensive, toujours prêt à se justifier ou à prouver qu'on n'a pas eu à lui souffler ses idées. Ce n'est que depuis quelque temps que la presse parlementaire commence à percevoir un changement. Le chef bloquiste prend davantage le temps de répondre aux questions, de nuancer ses propos. Lors de sa dernière conférence de presse de la session, il a reconnu sans détour s'être trompé en répondant à un journaliste et a aussitôt corrigé sa déclaration.

Sollicité pour coordonner les chantiers de réflexion du Bloc, Pierre Paquette est devenu vice-président du parti en avril. Syndicaliste, il a coté Gilles Duceppe alors que tous les deux œuvraient au sein de la CSN.

Il note que les tensions et les crises au sein du Bloc se sont calmées. «C'est sécurisant quand les choses vont bien. Ça lui permet d'être vraiment lui-même. A mon avis, il ressemble beaucoup plus, maintenant, à Gilles Duceppe que j'ai connu il y a une dizaine d'années à la CSN. C'était un gars sûr de ses moyens, avec beaucoup d'humour, capable de débattre. Dans ce sens, il me semble être celui que j'ai toujours connu.»

«Gilles a compris, comme la plupart des leaders, qu'il a besoin d'être entouré d'une équipe, et il n'a pas eu peur de le construire. On sort d'une certaine façon de faire, qui était le Bloc de M. Bouchard», poursuit-il.

Le leader parlementaire Michel Gauthier, qui a succédé à Lucien Bouchard pendant moins d'un an avant de démissionner, estime lui aussi avoir retrouvé, après les moments difficiles traversés au lendemain de la campagne, le Gilles Duceppe des années antérieures.

«Après tous ces bouleversements, je reviens comme je suis, acquiesce Gilles Duceppe. Un leader, ça ne peut pas être un personnage qu'on se crée, parce que là, on sonne faux. J'essaie d'être moi-même et je me sens mieux. Et il paraît que ça va mieux aussi.»

Le député Louis Plamondon, qui a jeté les bases du Bloc avec d'autres députés conservateurs et deux députés libé-

raux en juin 1990, croit au contraire que son chef a changé. «Il a appris à discuter et non pas à donner des ordres. Au caucus, il prend le temps d'écouter chacun, de répondre aux interrogations, tout en étant très ferme sur certains principes. [...] Il peut changer d'idée, ce qu'il avait de la difficulté à faire avant.»

M. Plamondon constate aussi que Gilles Duceppe a cessé de s'en remettre à un cercle restreint de députés. Il a donné des responsabilités claires aux membres du caucus, assorties d'une plus grande liberté, ce qui a permis à quelques-uns de s'illustrer. Il cite les cas de Paul Crête (assurance-chômage), Francine Lalonde (renseignements personnels), Bernard Bigras (légalisation de l'usage thérapeutique de la marijuana), et ainsi de suite. «Dans un deuxième mandat, il a compris que les députés n'étaient plus inexpérimentés, qu'ils devaient pouvoir produire quelque chose eux aussi et sortir de l'ombre.»

Le député de Richelieu sent son chef plus confiant et croit que cela n'est pas étranger à une meilleure perception que le public et les militants ont de lui. Les sondages internes du parti le prouvent, dit Louis Plamondon, tout comme les réactions qu'il glane auprès des membres lors de son travail d'organisation.

L'élection partielle dans Sherbrooke en septembre 1998, qui a permis au Bloc de ravir le siège détenu par l'ancien chef conservateur Jean Charest, a changé l'atmosphère au sein du caucus, croit M. Plamondon. Personne ne s'attendait à la victoire de Serge Cardin, mais Gilles Duceppe a rapidement réagi au déclenchement-surprise de la campagne et y a investi beaucoup d'énergie.

Gilles Duceppe a aussi ramené certains de ses amis auprès de lui, comme Pierre-Paul Roy, François Leblanc ou Pierre Paquette, et avoue que cela l'a aidé. «On lutte depuis longtemps ensemble, on se connaît, on partage certaines valeurs. On a une amitié aussi.»

Un travail discipliné aux Communes, des prises de position plus claires dans certains dossiers, la création de fronts communs avec les autres partis d'opposition sur l'assurance-emploi et la construction navale ont fait le reste, croit le chef bloquiste.

Selon Louis Plamondon et Michel Gauthier, le Bloc n'est plus le parti de Lucien Bouchard mais celui de Gilles

GRÈVE

SUITE DE LA PAGE 1

20^e édition du festival, dont ceux de Cassandra Wilson, de Diana Krall et de John McLaughlin. Ces performances seront plutôt présentées plus à l'est, entre autres au Théâtre Saint-Denis et à l'Olympia (rue Sainte-Catherine). C'est aujourd'hui que seront connues toutes les solutions de rechange envisagées par le FIJM. Mais chose certaine, les détenteurs de billets peuvent dormir sur leurs deux oreilles: aucun spectacle ne sera annulé.

La semaine dernière, la seule menace de grève formulée par les techniciens avait déjà entraîné l'annulation de quatre événements à la Place des Arts: la production de Broadway *Bringin' da noise, Bringin' da funk*, la première des films *Elvis Gratton: Miracle à Memphis* et *Par le fer et par le feu*, ainsi que la tenue d'un spectacle de danse coréen.

Les techniciens de la Place des Arts, des pigistes qui figurent encore parmi les mieux traités de la profession, estiment qu'ils ont été bernés lors de la négociation d'une nouvelle convention collective, entamée en avril 1996. Patron et syndicat négocient déjà quand le premier ministre Bouchard les convie à un exercice de récupération de la masse salariale de 6 %.

Le syndicat accepte pour se rendre compte aujourd'hui que la direction de la Place des Arts fait subir aux techniciens «un effort supplémentaire de 15 %», selon le porte-parole syndical Gérard Souvay. Ce qui veut donc dire, selon la logique syndicale, que la masse salariale a fondu de 21 % depuis la signature de la nouvelle convention collective, en octobre 1997. M. Souvay rappelle le contexte de l'époque: les négociations se sont faites dans la hâte en raison de la menace de décret qui planait sur l'ensemble de la fonction publique. C'est avec «le fusil sur la tempe» que l'IATSE a accepté les modifications au contrat de travail.

De tels commentaires écorchent les oreilles de Danielle Champagne, directrice des communications à la Place des Arts. D'abord, elle conteste le chiffre de 21 % de baisse des revenus avancé par l'IATSE. «Je ne sais pas où ils prennent leurs chiffres», dit-elle. Selon les calculs réalisés par la direction de la Place des Arts, les modifications à la convention collective n'ont pas entraîné plus de 6 % de réduction de la masse salariale. Elle soupçonne l'IATSE de se servir de données erronées pour arriver à ce mirobolant 21 %. En 1997-98, de nombreux

spectacles ont été annulés à la Place des Arts, ce qui s'est évidemment traduit par la baisse du nombre d'heures travaillées par les techniciens. Les annulations étaient imputables aux verglas de janvier, à la grève des musiciens de l'OSM et à la baisse généralisée du nombre de spectacles produits à la PdA (28 en moins à la salle Wilfrid-Pelletier et 37 en moins au théâtre Maisonneuve). Il est vrai que les salaires des techniciens ont fondu, mais il est injuste d'imputer ce phénomène aux modifications de la convention collective, estime Mme Champagne. À l'heure actuelle, les techniciens de la Place des Arts gagnent en moyenne 50 000 \$ par an, dit-elle.

Mme Champagne rappelle enfin que la convention collective avait été signée après 18 mois d'intenses pourparlers, et ce, par les deux parties. Cette convention «permet dorénavant aux producteurs de spectacles en tournée et aux artistes de variétés de choisir la Place des Arts. Elle facilite la présentation de spectacles le dimanche et rend possible la captation», explique-t-elle. Bref, elle favorise l'accès à la Place des Arts aux organismes artistiques et producteurs qui ne pouvaient plus se permettre un tel choix.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la Place des Arts est devenue au fil des ans l'endroit à éviter pour les producteurs de spectacles, qui jugent que l'embauche des techniciens de l'IATSE est beaucoup trop coûteuse. Pour reprendre l'expression d'un producteur qui préfère garder l'anonymat, la PdA «n'est pas travaillable». En fait, aucun producteur n'a accepté de s'identifier pour discuter du cas des techniciens de la Place des Arts, craignant les représailles. «Par rapport aux autres techniciens, ceux de la Place des Arts sont des privilégiés du système, a dit l'un d'eux. Personne ne veut produire là. [Le coût d'embauche des techniciens] est l'une des raisons qui font que les billets y sont plus chers qu'ailleurs.»

La direction de la Place des Arts n'est pas insensible à ces critiques. Mme Champagne fait d'ailleurs remarquer que le nombre de spectacles produits à la PdA a constamment chuté, passant de 971 en 1988-89 à 731 en 1997-98. «Les conditions de production de spectacles sont plus dispendieuses que dans les autres salles», reconnaît-elle. «On a voulu trouver des conditions de présentation plus avantageuses [avec la nouvelle convention collective].» Et aujourd'hui, les techniciens «veulent retrouver des conditions que le milieu artistique n'est pas en mesure d'assumer», conclut-elle.

La grève légale entamée hier par les techniciens est de durée illimitée.